Numéro 2 2f. Eté 1959

REVUE DU FOLKLORE DE L'AUBE

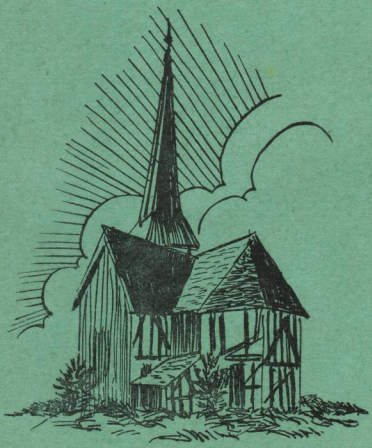

L'ÉGLISE DE COCLOIS
(Dessin de MOYNE)

Société des Amateurs d'Archéologie et de Folklore Aubois

REVUE DU FOLKLORE DE L'AUBE

Société des Amateurs d'Archéologie
et de Folklore Aubois

SOMMAIRE

Page

EDITORIAL 5

MONOGRAPHIES FOLKLORIQUES

Mme BABEAU - WAUTHIER : Les Coutumes à Torcy 8

TOPONYMIE ET LANGAGE

H. JEANNET : Quelques noms de lieux d'origine Gauloise 18
P. DAUTRIAT : Les lieux-dits à Neuville-sur-Seine 21
J. PUISSANT : Les animaux dans la région d'Aix-en-Othe, il y a cent ans 25
J. DAUNAY : Un curieux procès 26
J. PUISSANT : Monsieur Durand 27

PREHISTOIRE, ARCHEOLOGIE ET HISTOIRE LOCALE

J. PUISSANT : « Les Prisons » à Saint-Léger 30
J. DAUNAY : A Rumilly... 33
J. DAUNAY : A propos d'un nouveau cimetière à Rumilly-les-Vaudes 37

LE TRAVAIL ET LES METIERS

Le chanvre à Saint-Aubin 42
A la fin du siècle dernier, nos aïeux cultivaient le chanvre 45
S. LOUIS : Quelques jeux de jadis 47
J. PUISSANT : Fêtes et danses à Saint-Julien sous le bon roi Henri 48

LEGENDES, SUPERSTITIONS ET TRADITIONS

J. PUISSANT : Les forces surnaturelles et la littérature orale 52
Charles ARPIN : Mélusine a hanté la Champagne méridionale .. 54
J. PUISSANT : Légende de saint Parres (Saint-Parres-aux-Tertres) 58
Légende de Saint-Gengoult (compléments) 59
FAH-WHIN : Au pays des fées (pays d'Othe) 61
FAH-WHIN : La coutume des « mais » en pays d'Othe 63

POESIE POPULAIRE, CHANSONS ET DANSES

G. ROY : Une danse de l'Aube : « La soyotte » 66
G. ROY : Costume troyen 74
J. DAUNAY : Ce que disent les cloches... 75

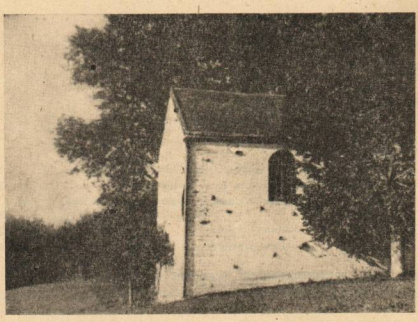

FONTETTE - La Chapelle de Saint-Gengoul
(vue de derrière)

ÉDITORIAL

Le N° 1 a été fort bien accueilli.

Des personnalités éminentes ont bien voulu analyser de très près nos articles, nous complimenter, nous critiquer à l'occasion (nous leur en sommes fort reconnaissants), et nous donner des conseils précieux. Ainsi M. Lecotté, secrétaire général de la Fédération folkloriste d'Ile-de-France, nous écrit : « ...Il serait indispensable de donner les noms et l'âge des informateurs, le village et la date de l'enquête.... » ; nous engageons nos correspondants à tenir compte le cas échéant de cet avis autorisé. M. H. Rivière, conservateur du Musée national des Arts et traditions populaires, secrétaire général de la Société d'ethnographie française, nous a envoyé une longue lettre et ses louanges et ses conseils nous sont un précieux encouragement.

La population auboïse a fait également le meilleur accueil à notre publication. Il s'est trouvé près de 800 acheteurs, ce qui est énorme et témoigne de l'intérêt que nos compatriotes portent aux questions d'archéologie et de folklore local. Ce n'était pas encore assez, hélas, pour que nous retombions sur nos pieds au point de vue financier ; nous avions tiré à 2.000 et l'opération nous laisse un déficit qui nous cause quelques soucis.

Aussi, nous avons dû être plus modestes pour ce second numéro : soucieux malgré tout de ne pas appauvrir sa matière, nous avons dû diminuer le tirage et le nombre des illustrations. Nous espérons que, tel qu'il se présente, il recueillera néanmoins la même faveur que le précédent et que son succès nous permettra de continuer la publication et de lancer en 1960 un troisième numéro, pour lequel les articles sont d'ores et déjà **presque tous réunis.**

Toutefois nous renouvelons notre appel à tous les correspondants éventels : études, articles, renseignements, notules, photos, plans, dessins, seront accueillis avec reconnaissance.

MONOGRAPHIES FOLKLORIQUES

Madame BABEAU-WAUTHIER :

Les coutumes à Torcy

I. — AU LONG DE L'ANNEE

I. **Le 1er Janvier** était consacré à la famille. Visites interminables ou rapides, l'échange de vœux se faisait dès potron-minet, les jeunes se rendant chez les anciens qui offraient « la goutte », en général alcool de fruits distillé avec les fruits du verger. Pour les dames, la ménagère avait mis, dans l'eau-de-vie, des fruits plus ou moins sauvages : cerises aigres, baies de genevrier, prunelles, qui y avaient macéré et avaient communiqué au liquide une teinte ambrée ou rouge bien appétissante et un parfum et une saveur... hum ! Aux enfants, on donnait une « pomme d'orange », friandise alors assez rare, et quelques biscuits. Au filleul, parrain ou marraine ajoutaient une pièce de monnaie, qu'en rentrant à la maison le bambin glissait dans la bouche gourmande d'une tirelire, pomme ou poire en général.

Dès le matin aussi, les enfants pauvres faisaient le tour du village, entrant en chaque demeure et disant : « Je vous souhaite une bonne année et une bonne santé — et le paradis à la fin de vos jours ! », ajoutaient les plus hardis. A eux aussi, comme aux enfants de la famille, on donnait orange, gâteaux et piécette.

Le 2 janvier était jour chômé, les visites s'achevaient. Parfois, en carriole, on gagnait le village voisin et on visitait la parenté éloignée.

II. **Le 6 janvier** - Jour des Rois. Les enfants, de nouveau, se rendaient chez le parrain et la marraine pour y quérir leur « cogneux », sorte de gâteau brioché allongé et portant un renflement à chaque extrémité à peu près ceci.

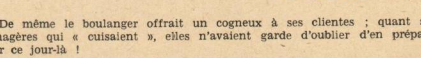

De même le boulanger offrait un cogneux à ses clientes ; quant aux ménagères qui « cuisaient », elles n'avaient garde d'oublier d'en préparer pour ce jour-là !

III. **A la Chandeleur** et à **Carnaval**, nouvelles réjouissances : c'est le jour des crèpes, que l'on faisait sauter adroitement, et des « crottes d'âne ». Il s'agissait là d'une sorte de pâte à brioche que l'on faisait frire à grande friture. On les dégustait, saupoudrées de sucre fin, en grande quantité : c'était tout le souper de ce jour-là !

Comme en tous temps et en tous lieux, les enfants se déguisaient avec de vieux habits trouvés dans les coffres du grenier.

IV. **Pâques.** Le jour du samedi saint, dès les cloches rentrées, les enfants de chœur fabriquaient, à l'aide de branches de buis, une croix monumentale. Le plus âgé ou le plus fort s'en saisissait, et tous les enfants de chœur, en bande, allaient de maison en maison, l'un portant un panier, l'autre une bourse. Dès la porte ouverte, ils entonnaient en chœur une sorte de complainte

sur l'air de l'hymne de la messe du Jour de Pâques. En voici les paroles. Elles sont encore chantées à l'heure actuelle par les enfants de chœur. Les plus vieux de la commune (90 ans) les ont dites telles il y a trois quarts de siècle et il est probable qu'elles sont assez anciennes :

Je vous salue avec honneur
N'oubliez pas les enfants de chœur
Et le bon Dieu vous le rendra
Alleluia (ter)

Si vos poules ont bien pondu
Donnez un œuf, donnez en deux
Ou plus encore, ça nous ira
Alleluia (ter)

Si vos poules n'ont pas pondu
Donnez un sou, donnez en deux
Ou plus encore, ça nous ira
Alleluia (ter)

L'porteur du panier que voici
Vous en dira un grand merci
Et le bon Dieu vous le rendra
Alleluia (ter)

Le soir, de retour au presbytère, le partage des œufs et de l'argent était fait par le prêtre et chaque enfant de chœur se hâtait de vendre une partie de ses œufs pour grossir son pécule.

Les œufs étaient à l'honneur cette semaine-là. Le facteur faisait lui aussi la quête dans les maisons du village et les pompiers, le lundi de Pâques, après une manœuvre de la pompe, frappaient à chaque porte et recevaient œufs, lard et pièce. Le tout servait à la confection d'une omelette géante que les soldats du feu dégustaient, libéralement arrosée, grâce aux pièces données. Ces coutumes de Pâques sont toujours en honneur. Quant aux enfants de la famille, ils recevaient non pas ces œufs de chocolat ou de sucre que l'on voit offrir maintenant, mais tout simplement des « roulées », c'est-à-dire des œufs cuits dur, teintés de bistre si on les cuisait en un bain de chicorée.

Cinq semaines après Pâques, ce sont les Rogations. Il y avait alors, le lundi, une longue procession qui traversait les champs. Par la « Voie de Troyes » on gagnait, bannières et croix en tête du cortège, une croix située à plus d'un kilomètre du village, au milieu de la plaine, la « Croix au Père Lentin » (comprenez le père Valentin). On chantait les litanies des saints ; le prêtre bénissait les récoltes futures. A la fin du 19e siècle, la procession ne se rendait plus si loin ; on allait seulement aux croix situées à l'entrée de la plaine, aux abords du village. Depuis la guerre de 1914, cette coutume s'est perdue.

V. **Le 1er Mai.** Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, les jeunes gens du village allaient dans les bois et cueillaient des rameaux :

d'aulnelle (pour les demoiselles) ;
de sapin (pour les p.....) ;
de seuyon ou sureau (pour les Marie-torchon).

Puis ils fixaient les « mais » tout au haut de la cheminée des maisons où habitait une jeune fille. Bien sûr, c'était une nuit entière passée à faire des prouesses, des farces, comme de dépendre les volets des fenêtres donnant sur la rue, de s'emparer des pots de fleurs ornant les fenêtres et d'aller les exposer sur la place du « Chautfour » au milieu du village. Et le lendemain, on voyait les jeunes filles admirer d'abord leurs « mais », puis se rendre sur la place afin d'y retrouver qui son fuchsia, qui son géranium ! et de rire !

Le dimanche suivant, nos gaillards allaient « décrocher les mais ». On leur offrait gâteaux et vin blanc, et plus d'un n'était guère en état d'accompagner les filles à la grand'messe en fin de matinée !

Aujourd'hui, cette coutume est toujours pratiquée, mais les jeunes ne montent plus là-haut et fixent les « mais » à la porte de la clôture de la cour, ou devant la porte de la maison. Seraient-ils moins agiles ? ou moins casse-cou que leurs aînés ?

VI. **14 Juillet** ...ou Saint Napoléon (15 août) ...ou Saint Louis (25 août), car mon beau-père se rappelait les « saint Napoléon du temps » et son grand-père lui racontait les saint Louis ! Elles se célébraient de la même façon que nos 14 juillet, sauf que, en plus, il y avait le matin grand'messe solennelle où M. le Maire assistait, assis dans son banc, au pied de la chaire.

L'après-midi, il y avait banquet sur la place et l'on y mangeait en tout et pour tout : pain et cervelas, puis fromage (de gruyère) et on buvait du vin.

VII. **Fête locale.** La veille de la Saint Pierre-ès-Liens (premier dimanche d'août), les ménagères chauffaient le four. Quel remue-ménage dans le village ! Chaque femme cuisait vingt, trente galettes au fromage ! Quel régal ! En voulez-vous la recette ? Ah ! c'est un mets bien local ! je n'en ai mangé qu'en cette région et les jeunes ne savent presque plus la faire ! Mais je pense qu'il vaut mieux réserver ceci pour une autre série de recherches : la cuisine locale. Les garçons, eux, installent une charrette à moisson sur la place. Ils y placent sur trois côtés des genévriers coupés dans les bois de sapins et décorés de roses de papier, faisant ainsi une sorte de mur de verdure, ne laissant ouvert qu'un côté. Sur cette charrette s'installera l'orchestre qui fera danser jeunes et vieux toute la nuit du dimanche au lundi et une bonne moitié de la nuit du lundi au mardi.

L'orchestre était alors éclairé par des lampions : lanternes vénitiennes de papier ; quel travail lorsque le vent soufflait ! Les musiciens n'étaient souvent que deux : un violon et un piston. Mais cela n'allait pas plus mal qu'aujourd'hui !... au contraire, disent les sexagénaires !

Je n'ai pas parlé de la grand'messe du matin, des « boutiques » : marchands de sucre, tirs et autres jeux, toujours en honneur aujourd'hui.

VIII. **La Toussaint.** Pendant la nuit précédant la Toussaint, le bedeau et le sacristain sonnaient les cloches pendant toute la nuit, et à toutes les heures sonnerie lugubre...

Le lendemain nos sonneurs, munis chacun d'un seau, passaient de maison en maison. Et, dans ce seau, la ménagère versait un litre ...ou deux si l'on était riche, de vin, souvent de vin récolté à Torcy.

IX. **Sainte Catherine et Saint Nicolas**, fête des jeunes filles et des jeunes gens. Le matin, à la grand'messe, le pain bénit offert est ...une brioche. Le soir, bal payé, à la Sainte Catherine par les « demoiselles », à la Saint Nicolas par les garçons. A la Sainte Catherine, ce sont les filles qui invitent leurs cavaliers à danser, à la Saint Nicolas, c'est l'inverse qui se produit.

Mais à la Saint Nicolas il y a aussi la fête des pompiers, qui eux aussi assistaient à la grand'messe, et ensuite se rendaient à un banquet pantagruélique. A ce repas étaient invités le maire, l'adjoint et le secrétaire de mairie.

X. Quant au **Noël** qui terminait l'année, il était autrefois extrêmement simple : pas de sapin, pas de crèche. On attendait minuit, on se rendait à la messe et, en rentrant, on se couchait bien sagement. Les enfants, le lendemain, recevaient quelques menues friandises, un jouet très simple. On grillait des marrons sous la cendre... on cassait des « écallats » ; c'était bien loin de nos cadeaux si coûteux, de nos réveillons éclatants et ...païens !

II. — AU LONG DE LA VIE

I. — NAISSANCE ET BAPTEME

L'enfant tout nouveau-né était couché presque toujours dans la « balle à linge », sorte de grand panier d'osier où l'on place les lessives, les énormes lessives d'autrefois. Il est baptisé presque aussitôt sa naissance : quelques jours à peine après celle-ci. C'est la sage-femme qui le porte à l'église. Il est bien sûr emmaillotté, et bien ficelé ! je veux dire le maillot solidement serré. On lui a enfilé par dessus longue robe de baptême. Il a un bonnet de « piqué ».

Les jeunes gens, il y a très longtemps, accompagnaient le cortège et, pendant la cérémonie et en revenant au logis, tiraient force coups de fusil. Le prêtre recevait une bonbonnière remplie de dragées et contenant un (ou plusieurs) beau louis d'or. Les enfants de chœur et les sonneurs recevaient, eux, un cornet de dragées et une pièce de monnaie. Plus la pièce des sonneurs était « forte », plus ils carillonnaient après la cérémonie.

Au retour parrain et marraine jetaient aux enfants du village, qui suivaient le cortège, de pleines poignées de dragées de qualité inférieure, tandis que la marraine en offrait de meilleures à tous ceux qu'elle rencontrait.

Un repas plantureux attendait les invités à la maison.

II. — LE TIRAGE AU SORT

Les conscrits se rendaient au chef-lieu de canton, accompagnés des « sous-classes » (c'est-à-dire les conscrits de l'année suivante), du maire et de l'adjoint. A la sortie du conseil de révision, les « Bons pour le service » arborent à leur casquette ou à leur chapeau cocardes, rubans, etc. Puis, dans une auberge ou un restaurant de la ville, leurs pères offrent un banquet auquel assistent le maire et l'adjoint.

Quand ils partiront pour le régiment, la veille ils se réuniront avec les autres jeunes au café du village. Ils boiront, mais aussi ils accrocheront dans un placard une bouteille de bon vin. Au retour du régiment, ils la videront ensemble.

III. — MARIAGE

Quelque temps avant le mariage les fiancés, accompagnés d'une personne de leur famille, sont allés inviter les parents proches ou éloignés.

Les parents éloignés arrivent la veille. La veille aussi les jeunes gens du village décorent la cour de la maison de la mariée, l'entrée de la mairie et de l'église avec des genévriers ornés de roses de papier blanc. Et en remerciement, ils sont invités à manger les abats, le sang des volailles cuit en poëlon (recette locale !), etc., et la joie règne déjà.

Quand la jeune fille épouse un jeune homme étranger au village, il donne une bonne « pièce » aux jeunes gens : on appelle cela la « Bienvenue » — plus on est riche, plus on donne.

Le matin, dès que le cortège se forme, les jeunes gens, porteurs de fusils, encadrent celui-ci ; et dès que le marié et la mariée auront prononcé le **oui**, ils feront partir des coups de fusil bruyants et inoffensifs. Tout au long des chemins, entre la mairie et l'église, et au moment des « oui » à l'église, retentiront encore des coups et des coups de fusil. A l'église, la mariée veille bien à poser son pied la première sur la marche de l'autel, à ne pas laisser le marié lui passer l'anneau plus loin que la deuxième phalange, achevant ostensiblement de l'enfoncer elle-même afin de prouver sa volonté d'être maîtresse en son ménage.

A la sortie de l'église, les cloches sonnent à toute volée, et les jeunes filles du village viennent à la maison présenter leurs vœux à la mariée. On leur offre alors vin blanc et brioche : c'est la « croûtiate ».

L'après-midi, vers 5 ou 6 heures selon la saison, les jeunes gens organisent des jeux sur la place. Ils vont « courir les gants ».

La mariée se rend sur la place ; on lui tend un fusil, elle en tire un coup en l'air : c'est le signal du début des jeux : traditionnelles courses à la brouette le long des rues du village, ...courses au sac, et les contorsions des gars bien empêtrés dans leurs sacs font rire les invités.

Le soir, toute la jeunesse du village se mêle aux invités et danse dans la grand'salle du café, et les garçons festoient d'autant plus gaiement que la pièce a été importante.

Après le mariage

Quand le mari et la femme se disputent, ou quand l'un a fait des infidélités à l'autre (tout ne se sait-il pas au village ?), on décide de les « corner ».

Une nuit, lorsque l'on entend les mariés se disputer, une bande de jeunes et de farceurs se rassemble : ils se sont munis de verres de lampe, de cornes, voire de casseroles.

Ils se disposent en un cercle assez large autour de la maison, dissimulés par des haies ou des arbres. Au signal donné, tous soufflent dans les verres, dans les cornes, et tapent sur les casseroles, bref font un « charivari » de tous les diables. Et la sarabande ne cessera que tard dans la nuit, alors que l'on sera sûr que le « torchon ne brûle plus dans la maison » et que les disputeurs se seront tus.

IV. — ENTERREMENT

Lorsqu'une personne est morte, la veille du jour de l'enterrement, à 8 heures, midi et 18 heures et le matin du jour, les sonneurs frappent les cloches avec un marteau. La résonance scande ce refrain :

« Ton corps est mort, ton âme s'en va ! »

x x x

Les femmes de la famille du défunt portaient — et je l'ai vu faire encore en 1920 — un ample châle de lainage noir par dessus leurs habits.

x x x

Une autre coutume qui s'est pratiquée ici jusqu'en 1914 était « la part à Dieu ». Tous les proches parents du défunt envoyaient à l'église une couronne de pain et une bouteille de vin. Ces dons étaient déposés au pied de la grille du chœur. Plus la famille était aisée, plus il y avait de bouteilles ! Ce pain et ce vin étaient distribués aux pauvres de la paroisse, dès l'après-midi de ce jour, par le prêtre.

x x x

C'était également la coutume d'inviter au repas des funérailles les « porteux » du corps et les porteurs de cordons — tandis qu'on offrait seulement à boire aux sonneurs.

QUELQUES EXPRESSIONS LOCALES, QUELQUES VIEUX MOTS UTILISES PAR LES ANCIENS ET EN VOIE DE DISPARITION ACTUELLEMENT

Lorsque j'arrivai à Torcy-le-Grand, en 1918, je m'en venais du département des Ardennes qui m'a vu naître. Là, durant ma petite enfance, j'avais entendu parler un patois très difficile à comprendre pour les « non-initiés ». Je crus tout d'abord qu'ici on ne connaissait et n'employait que le français à peine déformé. J'ai depuis changé d'avis. J'ai trouvé chez les personnes âgées un nombre assez grand de termes « patoisants », des tournures locales particulières,

des proverbes amusants, d'autres météorologiques, d'autres spéciaux aux cultivateurs ; bref, je fis au long des années passées en ce petit village une moisson modeste, mais tout de même assez intéressante.

NOMS EN « AT »

Cette terminaison de beaucoup de mots est très spéciale à cette partie de la Champagne. Je ne cite que pour mémoire, et à tout seigneur tout honneur, le beau Toquat, que nous ne voyons plus sur les têtes de nos jeunes filles ; mais toutes les fermières de la région vous parleront de leurs « couvats » (couveuses), des poules qui pondent hors du « niat » (nid), de quelque vache qui s'est cassé un « onglat » (ongle), d'une nichée de poulets qui n'a rien donné parce que les œufs étaient tous « punats » (mauvais) ou d'un « bayat » (petite buse) qui a pris des poulets dans la cour. Elles crieront après le « biquat » (chevreau) qui saute dans le « patouillat » (flaque d'eau boueuse) ; elles se moquent de l'une ou l'autre de leurs voisines qui est une « salat » (femme sale). On ramassera le foin avec un « fauchat » (rateau). En automne, on ira ramasser les « écallats » (noix), et de la pêche on rapportera quelques « perchats » (petites perches) ; rentrant de piocher les betteraves, on a mal aux jambes, on a les « queignats ».

Il y a même un semblant de règle grammaticale, car ces mots ont une forme féminine ; et non seulement féminine, mais beaucoup sont en même temps un diminutif. Ainsi, une petite voiturée de gerbes que rentre le cultivateur est une « voituratte » ; un petit racloir à ramasser la boue de la cour est une « raclatte » ; une petite vigne est une « vignatte » ; de petites prunes d'hiver, ou tout au moins les dernières mûres en fin d'automne, sont des « hiverniattes ».

Un peu dans un autre ordre d'idée, une couverture de livre en carton est une « taclatte » ; un battoir de laveuse est une « tabouratte » ; une échelle est une « échelatte » et ses barreaux sont des « flucheaux ». Une gouttière est une « chanlatte » ou une « sucette ». Le robinet du tonneau est un « cochet ». De mauvaises noix, à la coquille dure, sont des noix « frattes ».

AUTRES MOTS A TERMINAISON VARIABLE

Je ne cite certains qu'au passage, car ils sont vraiment des mots français déformés : ainsi « pédrix », « guernouille », « guerlette », « godin et godinne » : l'endroit de la rivière préparé pour y poser le lavoir de la ménagère se nomme « guéeu » (de gué, probablement). « Sumer » s'emploie pour « semer », sauce pour saule, « beurrouette » pour brouette, « beuyotte et beuyer » (de béer, probablement), « beuyer » voulant dire regarder au coin d'un mur ou d'une fenêtre et la beuyotte étant la lucarne du poulailler.

Les vieilles grand-mères appelaient encore les chrysanthèmes des « jacobées », une blouse une « blaude », une louche une « poche » et une louche de cuivre spéciale qui ne servait qu'à puiser de l'eau une « casse ». Elles faisaient sécher des quartiers de pommes qu'elles nommaient des « daguenelles » ; de la salade des champs, couramment appelée doucette, était pour elles des « oreillettes ». De la confiture de prunes, cuites pendant des heures au four, presque sans sucre, était de la « badrée » et les lentilles étaient du « petit monde ». Une veilleuse s'appelait une « loupiotte » et une lampe de cuivre, à huile et très rudimentaire, une « lucette ». Les couches des bébés, c'étaient des « drapiaux » ; les Bohémiens vendeurs de paniers, des « panerons » ; un enfant difficile à nourrir, un « chat freignat » ; une personne de caractère acariâtre, une « crinchenelle », et une entêtée était surnommée « Tête de Maillard ». Un petit champ était appelé une « liquette » ou une « ficelle » ; un châssis de puits, un « but » de puits. Les corbeaux ou les corneilles portaient indifféremment le nom de « cornailles », un roitelet était un « ritelat » et une huppe un « co joli », tandis que le dindon se prélassant n'était qu'un « co d'inde » ; le poulet ou le veau, n'importe quel animal mal venu, était un « charculot » ; le sureau était un « seuyon ». Au mois de mai, lorsque les garçons vont décorer

les portes ou les cheminées des jeunes filles du village de rameaux d'aulnelle, c'est un très grand affront si, en place, ils piquent un rameau de seuyon, car le seuyon, c'est pour les « Marie - Torchons », c'est-à-dire les filles sales.

× × ×

Il est des mots spéciaux employés par les cultivateurs ; ils sont peu nombreux, je le reconnais.

Les tas de blé, dans les champs moissonnés, sont des « croix » de 19 ou 23 gerbes ; ou des « triots » de 43 gerbes ; ou des « bouffines » de 12 à 20 gerbes placées debout. Le fagot porte le nom de « javelle » et le lien du fagot est une « yare » (dans les Ardennes, nous disions « aure ») pour hart. Le paysan qui est toujours en retard dans ses ouvrages est un « culottier », car il ne fait que « culotter » tandis que les autres plus lestes ne font que « veurder ». Ce retardataire incorrigible, on l'appelle encore un « nivier » ou un « arcanier ». Des vieux outils qui traînent au grenier sont des « arcaneries ». Un fossé dans les prés ou dans les bois est un « rayon » ; c'est aussi — concurremment avec les épines noires plantées depuis des lustres et des lustres — la limite habituelle entre deux propriétés. Un « bouchon » est un buisson et une « noue » est un gros trou d'eau dans les prés, dans les « bassières ». Un « pèciau » est un pieu de parc.

Les tas de fumier dans les champs sont des « monciaux » que l'on va « régaler » (épandre) ; on bèche le jardin avec un « lochet » et on ramasse le foin avec un rateau : on dit alors que l'on va « ragueurner » en « tirant le diable par la queue » (ou rateau). Quand on rentre la dernière charretée de foin, on y suspend un bouquet : la fernière offre une bonne bouteille et un gâteau, cela s'appelle « manger le chien » ; même cérémonie à la fin de la moisson, et à la fin du battage.

Un morceau de bois mal coupé et qui dépasse, formant crochet, est un « acot ». Monter en haut d'un arbre, d'un tas élevé, etc., c'est « gravicher », ou encore aller « tant qu'en haut » ; et une « escabelle » n'est pas, comme on pourrait le croire, un escabeau, mais un simplot, ou un « idiocre ». Enfin, « dégrimoner », c'est griffer ou déchirer.

On a l'habitude aussi ici de prononcer les « on » comme des « an » ; les vieux disaient aussi les « a » à la place des « e » ; ce qui donnait des phrases comme celle-ci, que j'ai entendue un jour :

— Qu'a qu'all a qu'a crie ?

— All'a qu'all a chu !

Je traduis : « Qu'est-ce qu'elle a, qu'elle crie ? Elle a qu'elle est tombée ! »

Les très vieux déformaient aussi la lettre R quand celle-ci se trouvait au milieu ou même à la fin d'un mot. Ils disaient « La mère Aubez » pour la mère Aubert.

Cette étude est certes incomplète. Je me suis contentée de fixer quelques souvenirs. Tous ces mots, toutes ces expressions, sont de moins en moins employés ; j'en ai noté quelques-uns pour essayer de les sauver de l'oubli complet.

—:—

QUELQUES PROVERBES RECUEILLIS A TORCY-LE-GRAND

— « *Beau et bon, ça ne se peut pas* ».

— « *Ce qui est pris de bonne heure n'est pas sujet à la gelée* ».

— « *Il faut prendre le temps comme il vient, les femmes pour ce qu'elles sont et l'argent pour ce qu'il vaut* ».

— « *Il faut mourir pour être estimé, et se marier pour être méprisé* ».

— « *Un petit chez soi vaut mieux qu'un grand chez les autres* »

— « *Bois vert et pain frais sont la ruine d'une maison* ».

— « *Si jeunesse savait... si vieillesse pouvait !* »

— « *Hardi gagne... peureux perd* ».

SUR LE CARACTERE DES GENS

— « *Bon geindeux vit cent ans* ».

— « *Aux puts marcous, les belles chattes !* »

— D'une femme indolente, de peu de courage à l'ouvrage : « *C'est une dort en ch.... ».*

— D'une maladroite en bavardage : « *Elle parle comme elle a le nez fait !* »

— D'un enfant embarrassant : « *C'est un embarras de cuisine !* »

— D'un homme sans volonté : « *Il est du bois dont on fait les flûtes (ou encore les manivelles).*

— De quelqu'un qui vous fait une vilaine figure : « *Je ne lui ai pourtant pas vendu des haricots qui ne voulaient pas cuire !* »

— D'une personne de sombre caractère : « *Elle rit quand elle se brûle !* »

— « *Quand on n'est pas fort, faut être malin !* »

— D'une personne qui n'est pas difficile à nourrir : « *Elle est comme les vaches du Chêne, elle a la g.... à toute herbe !* »

— Pour exciter qui n'a pas d'appétit : « *Mange, tu ne sais pas qui te mangera un jour !* »

— Pour excuser une cuisine malpropre : « *On n'engraisse pas les cochons à l'eau claire !* »

— A quelqu'un qui est un peu ivre : « *Quand on ne peut boire qu'un verre, on n'en boit pas deux !* »

— L'autre répond : « *On voit quand j'ai bu, on ne voit pas quand j'ai soif !* »

— « *Bel enfant de lait, put' enfant de pain !* »

— A quelqu'un dont on se moque un peu : « *Y en n'a pas deux comme toi dans un nid de corbeau !* »

— A qui est un peu avare : « *Tu n'es pas de Balignicourt, tu es de Donnement* ».

— D'une personne curieuse : « *Elle veut savoir tout : qui qu'a pondu, qui qu'a couvé et même qui qu'a éclos les poussins !* »

— D'une personne peu causante : « *Elle ne vous dira pas « chien, es-tu loup ?* »

— D'un homme qui ne tient pas en place : « *Il est de Tours en Touraine !* »

— D'un être imaginaire qui ne viendra jamais : « *Il n'est pas né et sa mère est morte* ».

— D'une personne qui ne tient pas ses promesses : « *Il vous promet du beurre sur du pain et ne vous donne seulement pas du fromage* ».

— « *Ramasser une épingle, c'est gagner la journée d'une femme* ».

— D'une personne qui est enrouée, on dit *qu'elle ne peut même plus « crâler* ».

DICTONS, IMITATIONS, ETC.

— *Comment allez-vous — Ça va, ça vate* (c'est-à-dire savate) pour dire : *couci-couça.*

— *Ça viendra bien : la queue de not'chat est bien v'nue sans qu'on la tire :*

— *Cuis ! cuis ! friand : gourmand t'attend !*

— Menues facéties sur la religion :

Au nom du père,
Des pommes de terre,
Des haricots
Plein mon sabot !

Magnificat était dans un sac
Le sac était percé
Magnificat est tombé ! (et ceci se chante sur l'air du Magnificat)

Alleluia
Les choux sont gras !
Quand y seront cuits
On les mangera
M'sieu le Curé n'en aura pas !

Chant des cloches un jour d'enterrement
Ton corps est mort !
Ton âme s'en va !

DICTONS RELATIFS AU TEMPS OU AU TRAVAIL DES CULTIVATEURS

— *Pluie de février vaut du fumier.*

— *Taille tôt, taille tard*
Rien ne vaut la taille de mar (s).

Si Mars trouve les fossés pleins, il les vide puis les remplit.

— *Le vent qui souffle pendant l'Evangile de la Passion (d'autres disent durant la procession à l'extérieur de l'église) souffle les 3 quarts de l'année.*

A la St Georges,
Sème tes orges !
A la St Marc
Il est trop tard !

— *Si St Georges fait pipi sur les cerises, il n'y aura pas de cerises.*

Quand il tonne en mar (s)
Gare !
Qand il tonne en avri (l)
Prépare tes bari (ls).

Noël aux papillons
Pâques aux glaçons
Pentecôte pluvieuse
N'est pas désavantageuse.

Un essaim de Mai
Vaut une vache à lait.

Quand il tonne avant le soleil levé
Il y a sept orages dans la journée.
A la Chandeleur
L'hiver quitte ou r'prend rigueur.

— *Quand il pleut à la Trinité, il pleut pendant treize dimanches de suite.*

— *Quand il gèle, on dit que les chiens ont mangé la boue.*

— *A la Ste Catherine, tout bois prend racine.*

Quand il neige avant la Ste Catherine
Les choux tournent en gu'nilles.

TOPONYMIE

ET

LANGAGE

H. JEANNET :

Quelques noms de lieux *d'origine gauloise*

En 120 av. J.C., le sud-est de la Gaule constitue une province romaine ; soixante-dix ans plus tard, en 51, César achève la conquête du nord de la Gaule. C'en est fait de l'indépendance des Gaulois, la Gaule chevelue est incorporée à l'empire romain. Sa romanisation commence. Elle sera rapide : sous le signe du commerce, une pénétration pacifique avait précédé la conquête par les armes et l'occupation militaire.

Sous l'influence des Romains, la vie en Gaule se transforme ; le costume l'habitation, l'aménagement des villes, les mœurs elles-mêmes se modifient. Parlé par les soldats, les marchands, les fonctionnaires impériaux, enseigné dans de florissantes écoles, adopté rapidement par la société cultivée, introduit petit à petit dans les campagnes, le latin élimine progressivement la langue gauloise. Au Vᵉ siècle de notre ère, le gaulois, semble-t-il, est complètement éteint, même dans les cantons les plus reculés.

Nous connaissons donc mal la langue gauloise. Les Gaulois avaient une littérature orale ; ils ne nous ont laissé aucun écrit. Par contre, des historiens, grecs ou latins, nous ont transmis des mots gaulois. Le sol a livré aux archélogues des inscriptions gallo-romaines, qui ont été déchiffrées. Comparés aux langues celtiques encore vivantes : gallois, irlandais, breton..., ces documents permettent de se faire une idée du vocabulaire du gaulois, sinon de sa morphologie ou de sa syntaxe.

En dehors de quelques reliques vénérables, le vocabulaire commun du français ne doit rien au gaulois. Au contraire, maints noms de lieux, habités ou non, gardent le souvenir d'un ou de deux termes gaulois. En voici quelques-uns relevés sur l'aire de notre département.

I. — NOMS COMPOSES, les plus nombreux :

BEBROS, « castor »,

est à l'origine du nom de BREVONNE : BEVRONNA, 1177 — Le second éléments : ONNA est préceltique et désigne l'eau courante. La Brevonne est une « rivière aux castors » ; elle a donné son nom à la localité.

BONA, « base » « fondation »,

se retrouve dans AUGUSTOBONA, premier nom qu'on connaisse à la ville de Troyes (IIᵉ, IVᵉ siècles). L'autre terme du composé est le nom de l'empereur Auguste. A partir du IVᵉ siècle, l'habitude s'est prise en Gaule de donner le nom de la peuplade à son chef-lieu administratif. Augustobona est abandonné pour le nom des TRICASSES :

TRICASSÆ, vers 360 ; TRECÆ, 493 ; TROYES, 1295.

BRIGA, « mont » puis « ville fortifiée » (bâtie sur la hauteur) ;

c'est à ce mot que Vincent rattache VENDEUVRE-SUR-BARSE : VINDOVERA, époque mérovingienne ; VENDOPERA, 865 ; VINDOVRIUM, 1097. Le

premier terme est l'adjectif celtique VINDOS, « blanc », « brillant » ; ce dernier mot peut aussi être un nom d'homme. Vendeuvre signifierait « citadelle de Vindos » ou « blanche citadelle ». C'était déjà l'opinion de H. d'Arbois de Jubainville qui donnait à Vindos le sens de « beau », « heureux » ; Vendeuvre serait synonyme de Belleville, Bonneville, Blancheville. Mais ce savant n'ignorait pas que Vindos pouvait être aussi un nom d'homme (1).

DURUM, « forteresse »,

se rencontre dans AVALLEUR, hameau de Bar-sur-Seine : AVALURRA, 1076. Le mot AVALLOS, nom celtique du « pommier », peut être un nom d'homme ; « citadelle des pommiers » ou « citadelle d'Avallos » ?

IALOS, « endroit découvert », « clairière »,

entre dans des formations qui comptent parmi les plus anciennes. Ces noms de lieux « précurseurs... des composés francs... en court (2), ont dû désigner les premiers espaces cultivés, les centres de défrichement ». (Dauzat).

Avec EBUROS, nom gaulois de l' « if », ou nom d'homme, il aboutit à AVREUIL : YBROLIUM, 1108 ; « clairière des ifs » ou « domaine d'Eburos » ?

Précédé de l'adjectif celtique MAROS, « grand », il entre dans le nom de MAROLLES (-LES-BAILLY) : MAROLIUM, 1100, « La grande clairière ».

Accoté au nom latin du « buis », BUXUX, il forme le composé hybride BUXOLIUM qui aboutit à BUXEUIL.

MEDIOLANUM, « plaine du milieu »,

subsiste dans MOLIN, nom de terroir du finage de Lignol (Cadastre, sect. D) : MEIELANUM, 1149-52 (Blampignon, **Bar-sur-Aube, p. 293**). On a proposé pour ce mot des explications variées : « endroit consacré », « clairière sacrée », centre religieux, politique ou économique, lieu de réunion de tribus voisines et associées.

NANTOS, « vallée »,

survit comme premier élément dans NANTAVIA, 753, première forme connue du nom de LANTAGES.

RANDA, « limite », « bord »,

apparaît dans HERANDES, nom d'une localité disparue près de Fouchères : AQUERANNIS (Ecclesia de), 1110. Le premier élément du nom, AQUE n'est pas celtique et doit signifier « eau ». Les noms de lieux de ce type se rencontrent à la limite de deux cités gauloises, ici les Tricasses et les Lingons séparés par la Seine. Il faut lire, au sujet de ce nom, l'article du Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale, p. 691.

II. — NOMS DERIVES. Un seul mérite d'être mentionné :

NOVIENTOS « nouveauté », « ville neuve », dérivé de NOVIOS « neuf »,

est à la base des trois NOGENT du département. NOGENT-EN-OTHE : NOGENTUM, 1135 ; NOGENT-SUR-AUBE ; NOVIGENTUM, 894-95 ; NOGENT-SUR-SEINE : NOVIGENTUS, 859.

---

(1) Dauzat, suivi par M. Lafitte-Houssat, propose de notre Vendeuvre une interprétation différente : il en fait un composé d'un mot VERA, « rivière ». Vendeuvre, « blanche rivière », serait un synonyme de la rivière d'Aube.

(2) Sur les composés francs en-court, voir **Revue du Folklore de l'Aube**, numéro 1, pp. 11-12.

III. — NOMS SIMPLES :

DERVOS, « chêne »,

est représenté par Der, commune de PEL-ET-DER : DERVO (Prior de), 1117-1136, et par quelques noms de terroirs.

VOBERNA, « ruisseau plus ou moins caché », « bois »,

est rappelé par VOIVRES, commune de CHAMOY : WEVRE, 1152.

Ces mots gaulois, attestés dans le département de l'Aube, ne sont pas les seuls. D'autres restent à découvrir. En disparaissant, « nos pères les Gaulois » nous ont laissé ces noms de lieux, témoin discrets et respectables de leur passage sur notre sol. Ils sont dignes de figurer en bonne place parmi nos antiquités nationales.

Henri JEANNET.
Bar-sur-Aube.

BIBIOGRAPHIE

A. ROSEROT, **Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale.**

Th. BOUTIOT et E. SOCARD, **Dictionnaire topographique du département de l'Aube.**

A. DAUZAT, **Les noms de lieux**, Paris.

G. DOTTIN, **La Langue gauloise**, Paris.

J. LAFITTE-HOUSSAT, **Origine des noms de localités de l'Aube**, Troyes.

A. VINCENT, **Toponymie de la France**, Bruxelles..

Errata : Dans l'article « Les noms de lieux où entre l'élément « court », Rev. du Folklore de l'Aube, N° 1, pp. 11-12,

au lieu de TROCHINICA, p. 11, lire TROCHINIACA ;

au lieu de MONUCULI, p. 11, lire MONUNCULI.

P. DAUTRIAT :

LES LIEUX-DITS à Neuville-sur-Seine

I. — GENERALITES

Le comté de Bar-sur-Seine constituait avant la Révolution de 1789 une enclave bourguignonne en Champagne méridionale. Les liens qui nous lient à la Bourgogne sont non seulement historiques, mais géologiques et économiques. Il nous est donc loisible de nous rallier aux travaux les plus sérieux de cette province au sujet de l'étude des terroirs et plus spécialement des lieux-dits non habités s'y rattachant.

Il est aujourd'hui admis que nos « terroirs » actuels ont été occupés à l'âge néolithique et sont essentiellement l'œuvre des hommes de bronze, des Gaulois et des Gallo-Romains. Gaston Roupnel, dans « l'histoire de la campagne française » estime que la belle époque du Bronze a marqué l'apogée de notre vie agricole. Le « terroir » d'ailleurs n'est pas autre chose que l'ensemble de la surface cultivée d'une agglomération se divisant en « îlots » bordés généralement par des chemins. Les « îlots » (ou cartes des chemins qui encadrent les îlots) sont en ce qui nous concerne du type dit en damier. Notre terroir, lui, se rapporte à la catégorie des « écheveaux à lanières » formés de fuseaux parallèles que l'on retrouve souvent dans la Bourgogne du nord-est. Ajoutons enfin cette particularité dans notre région : les ventes immobilières se font à la pièce (à la fette, soit 5 ares 27) et non à l'are comme cela se pratique dans le nord du département dans le « Nogentais » principalement.

LE CADASTRE. — Le plan cadastral de Neuville a été révisé en 1948. Le premier a été établi il y a un peu plus d'un siècle, en 1842. Le document actuel n'est qu'une copie mise à jour du travail antérieur exécuté d'une façon remarquable par M. Bouchier, géomètre en chef du cadastre. Disons immédiatement que les lieux-dits très variés que l'on trouve dans les plans cadastraux du XIXe siècle sont, pour l'ensemble, de date récente. « Incontestablement le nom s'attache moins fortement au lieu-dit qu'un lieu habité ». Avant de procéder à un essai de classification des noms des lieux-dits dont les noms sont conservés, voyons ceux qui, malheureusement, ont été rayés de la nouvelle nomenclature ou tombés dans l'oubli.

LEURALLE. — Cette contrée est aujourd'hui englobée dans le lieu-dit « Sous Thouan ». Le nom est complètement disparu de la toponymie locale. C'est à cet endroit que Lucien Coutant (des Riceys) découvrit en 1851 les fondations d'une villa gallo-romaine, dont une baignoire en mosaïque figure au musée de Troyes. Dans les champs avoisinants, nous avons recueilli de nombreux débris de poteries en argile rouge, à motif géométrique, assez frustes d'exécution, que l'on peut dater de l'époque celtique. Puis voici, tout à côté, une zone tourbeuse qui pourrait — du moins nous le croyons — être constituée par des « mardelles » si communes en Bourgogne. D'autre part, les vieux habitants de Neuville nous apprennent que selon la tradition transmise de génération en génération, le site primitif du village aurait été en « Leuralle ».

Nous sommes donc incontestablement en présence d'un lieu-dit habité depuis les temps les plus reculés.

LES NONNAINS. — Le lieu-dit, selon les données du nouveau plan parcellaire, est compris dans la contrée nommée « Sous Thouan ». Il s'agit de biens ecclésiastiques appartenant, selon toute vraisemblance, à la maison de Jully-les-Nonnais (aujourd'hui Jully-sous-Ravière) et non comme on serait tenté de le croire à Jully-sur-Sarce (autrefois Jully-le-Châtel). Mais il ne saurait s'agir d'un lieu habité, car les cartulaires ou autres pouillés de cet ordre religieux en auraient fait état.

LES FOSSES. — Nous nous trouvons ici devant un nom de lieu-dit remontant au Moyen-Age. Neuville était alors une « Ville-neuve » et les dérivations septentrionale et méridionale de la Seine, constituant un moyen naturel de défense, sont à l'origine de ce lieu-dit.

ESSAI DE CLASSEMENT DES LIEUX-DITS

Voici un essai de classement des lieux-dits, selon l'idée qu'ils éveillent !

a) **Relief** : Haut des Simorges, Bas des Simorges, Bas de Laignes, La Grande Côte de Laignes, Côte de Chevret, Côte de Coulumet, Haut du Chanot, La Commelle, Des Sous Cœuret, Côte de Val Mentra, Côte de Val Mégis, Côte de Val Ingrain, Val Mégis, Val Gerlin, Bas de Bouge, Sous Gruet, Bas du Chanot, Bas de Sugiens, Val Ligé, Val Baury, Bas Gruet, Platet.

b) **Lieux habités** : Bois de Thouan, Sous Thouan, Le Village.

c) **Archéologie** : Le Châtelet, Le Guichot, La Croix d'Hulée (?), La Lampe (?).

d) **Seigneurie** : Les Prés des débats, La Côte à la Reine, La Corvée, La Maladière.

e) **Propriétaires** : Noë Buot, Saint-Jacques, Porte Guénin, Champ Mouchin, Champ Bouton.

f) **Eau** : Ru Petit, Entre les deux Rivières, La Noue des Ilots, Les Ilots, Terres de la Noue du Mort, Noue du Mort, Fontenelle, Fontaine du Noyer.

g) **Végétation** : Chenevières de Laignes, Gros Chêne, Le Verger, Chenevières de Bichery, La Vreille, Friches de Val Mentra, Friches de Val Ingrain, Prés de Val Mégis, La Fleur aux Pois, Friches de Gravilliers, Friches de Mores, La Haie.

h) **Agriculture** : Les longues Roies (et non raies), Les Hatées.

i) **Voirie** : Sous le chemin de Val Mentra.

j) **Sol** : Les Gravilliers.

k) **Faune** : La Limacière.

l) **Industrie** : Le Fourneau à chaux.

II. — ETUDE D'UN LIEU-DIT

D'après le « Dictionnaire topographique de l'Aube » de Boutiot et Socard, voici les différentes appellations du bois de Thouan : Nemus de Toan 1227 (Ch. du Couvent de la Gloire-Dieu à Courteron), Boscus de Toan 1256-1270 Féoda Campaniae), Hermitage bois de Thouan XVIIIe siècle (carte de Cassini), Bois de Thouan (carte de l'Etat-Major). Le « Dictionnaire topographique de l'Aube » situe le bois de Thouan sur la commune de Balnot-sur-Laignes. C'est une grosse erreur, ce bois se trouve entièrement sur le finage de Neuville.

Au XIIIe siècle, le bois de Thouan devient la propriété du duc de Bourgogne. En 1326, par devant les abbés de Châtillon-sur-Seine, et de Mores, Jean de la Broce, dit Villiers-le-Bois, écuyer, vend à Robert II, duc de Bourgogne, la moitié du bois de Thouan, fond et superficie, au finage de Neuville, avec tout droit, justice, domaine et propriété (l'autre moitié

appartenant déjà au duc), (Archives de la Côte-d'Or, série B. 1245). Au siècle suivant, les habitants de Neuville possèdent de nombreuses libertés que beaucoup d'autres communes ne possèdent pas. Néanmoins, parmi les nombreux droits d'usage reconnus, il est bien précisé qu'aucun droit d'usage ne concerne le bois de Thouan. Le grand procès de la fin du XVIIIe siècle, qui opposa le « sire » de Montmort, seigneur de Gyé, de Neuville et de Courteron (partie) aux habitants de toute la seigneurie, reconnaît les droits d'usage de la forêt en « Fays » « Calas ». « La Pochotte » mais non au bois de Thouan.

En 1794 (archives communales) l'inventaire des biens appartenant au marquis de Montmort indique comme lui appartenant, 540 arpents au lieu-dit : bois de Thouan. Ce dernier fut mis en vente à l'époque révolutionnaire, car une feuille matricielle établie en 1803 au nom de Moreau Léopold de Bellaing (héritier de Montmort) mentionne seulement au lieu-dit : Val Gerlin, quelques vignes et friches d'une superficie de 63 arpents, 30 cordes évaluées à 20 L. 50 (archives communales). Vers 1840, le bois de Thouan est la propriété de Couturier Valère, d'Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or). Sa superficie est alors de 240 ha 89 a 81 ca. En 1900, le possesseur en est Guillaume Narcisse, de Paris jusqu'en 1902, date de la construction de la voie ferré Riceys-Cunfin. Il est fait alors distraction de 61 a 84 de bois, qui passent au nom de la compagnie des chemins de fer départementaux de l'Aube. Aujourd'hui le bois de Thouan, soit 244 ha 61 a 82 ca, appartient à M. Dinaut, de Troyes.

Pour terminer cette étude, nous avons cru intéressant de reproduire cette légende — qui ne repose sur aucun fondement — de Lucien Coutant, l'auteur de « L'Histoire de la Ville de l'ancien comté de Bar-sur-Seine » parue en 1854.

Voici ce qu'écrit Coutant (Bibliothèque de Troyes, manuscrit 2.969, p. 36) : « Une tradition qui existe encore à Neuville rapporte que lorsque l'armée du roi de Navarre se présenta devant Neuville en 1327, un archer natif de ce village, portant le nom de Piconet, s'embusqua à l'entrée de Neuville et décocha une flèche au comte de Navarre, qu'il tua. Les habitants furent condamnés pour ce meurtre, à payer une somme considérable, à faire brûler à perpétuité une lampe à liteaux et de (sic) payer 13 livres pour le repos de l'âme du défunt ; une autre version rapporte que cet officier (sic) s'appelait Thouan (?) et qu'il fallut abandonner à la famille de ce dernier la forêt appartenant à Neuville, à laquelle on donna le nom de la personne tuée par l'archer, et qu'en outre il fallut compter 100 écus d'or marqués au soleil ».

Les archives communales de Neuville conservent parmi les vieux papiers accumulés depuis une centaine d'années sur des rayons poussiéreux, un volumineux paquet renfermant les feuilles matricielles établies en 1818. Nous avons par curiosité feuilleté les quelques mille feuilles composant ce paquet. Son dépouillement permet de constater que la grosse majorité des habitants possède en moyenne environ 1 ha de vignes ou terres en rapport et quelques ares de chenevière. Par contre, nous trouvons une vingtaine de gros propriétaires accaparant, peut-on dire, la plus grande partie de la superficie productive de la commune. Nous avons pu faire, succinctement, un classement des classes sociales dans la première moitié du XIXe siècle.

CLASSEMENT

1) Petit propriétaire : type Charvot, Carreau, maison évaluée à 6 F jardin : 0 a 84 estimé O F 60, vinée 3 a 42, estimée 0 F 40, vignes 0 ha 70, estimée 20 F. Total : 27 F.

2) Propriétaire moyen : type Daniel Pierre Nicolas, maison, cour et jardin, le tout estimé à 12 F. Vignes 2 ha, chenevières 8 a 28. Estimation totale : 90 F 30.

3) Gros propriétaires : type Cotton, Charles : maison (sise grande rue) estimée à 20 F, maison (rue du Verger), 15 F, jardin 10 a, vignes 2 ha, terres 3 ha 50, pré 25 a. Estimation globale : 442 F 10.

4) Riche propriétaire étranger à la commune : Hubert Barthélémy Paul Paris : maison estimée 40 F, jardin 3 a, estimé à 22 F 10, le bois de Thouan, 239 a, estimé 3.107 F 65 c. Vignes 1 ha 77, 17 F. Prés, 74 a, 41 F. Chevenières, 34 a 30. Au total : 3.247 F 75.

FEUILLE MATRICIELLE DE L'INSTITUTEUR

Chacun sait que le « maître d'école », il y a un siècle, était autant paysan « qu'intellectuel ». Nous avons cru intéressant de reproduire intégralement la liste des biens possédés par Leblanc Pierre, instituteur de Neuville-sur-Seine :

Rue du Moulin, jardin 4 a, évalué 3 F.
Saint-Jacques, terre 34 a 28, évaluée 1 F 50.
Bas de Saint-Jacques, terre 34 a28, évaluée 9 F.
Noue aux Oyes, pré 33 a 76, évalué 24 F.
Bichery, chenevières 21 a 10, 10 F.
Rue du Moulin, jardin 1 a 92, évalué 1 F 35.
Place du Pont, maison 53 ca, 15 F.
Place du Pont, vinée 42 ca, O F 40.
Place du Pont, cour 21 ca ,O F 15.
Place du Pont, écurie 30 ca, 0 F 30.
Saint-Jacques, jardin 1 a 26, évalué 0 F 90.
Fontaine du Noyer, vigne 9 a 22, évaluée 3 F 50.
Champ Bouton, vigne 3 a 93, évaluée 0 F 90.
Cholot, vigne 21 a 10, évaluée 2 F.
Chanot, terre 10 a 55, évaluée 2 F.
Total : 1 ha 53 a 35. Evalué à 74 F.

BIENS POSSEDES PAR DES COLLECTIVITES

On ne trouve à cette époque que deux collectivités possédant des biens à Neuville :

a) La commune de Neuville-sur-Seine. Elle ne possède en tout et pour tout que 200 ha, catalogués « Pâturage des bestiaux » et estimé 20 F.

b) L'hôpital de Bar-sur-Aube. Cette dernière est beaucoup plus riche, car elle possède des biens provenant de l'ancienne maladrerie de Neuville. Au XVIIe siècle, ces biens appartenaient à la Commanderie de Châtillon-sur-Seine, mais un arrêté royal du 30 septembre 1695 les rattacha à l'hôpital de Bar-sur-Aube. En voici la liste :

Haut du Chanot, terre 21 a 09, évaluée 3 F.
Bas du Chanot, pré 21 a 10, évalué 15 F.
Bas du Chanot, terre 23 a 72, évaluée 4 F 50.
Saint-Jacques, terre 21 a 10, évaluée 6 F.
Noue du Mort, terre 31 a 65, évaluée 3 F.
Maladière, terre 1 ha 05 a 50, évaluée 20 F.
Caillotte, vigne 35 a 58, évaluée 17 F 40.
Total : 2 ha 59 a 74. Revenus : 68,90.

La vigne de la « Caillotte » fut vendue en 1845, les autres parcelles furent adjugées à différents propriétaires, le 12 mai 1867, par Maître Richomme, notaire à Gyé-sur-Seine.

Pierre DAUTRIAT.

J. PUISSANT :

LES ANIMAUX

dans la RÉGION d'AIX-EN-OTHE

IL Y A CENT ANS

Ces renseignements, qui sont significatifs et souvent pittoresques, ont été recueillis par Désiré Montchaussé, ancien instituteur, qui les fit paraître en 1859 en un volume édité chez Bouquot, imprimeur-libraire rue Notre-Dame, à Troyes. Nous aurons encore l'occasion de puiser dans cet ouvrage, qui étudie les conditions économiques de la région pendant le Second Empire, et nous en tirerons souvent des indications curieuses et précieuses.

Aujourd'hui, il s'agira de la faune relevée dans le canton d'Aix voici 100 ans, et dont nous ne citerons pas toutes les espèces. Nous nous bornerons à ce qui touche de près ou de loin au folklore.

Il est intéressant, en effet, par exemple pour le folkloriste, de savoir que deux espèces de musaraignes (musaraigne d'eau et musaraigne commune), se nommaient « merlusine », car on voit ainsi que le nom de la grande fée était connu et usité dans le pays d'Othe, et que par ailleurs s'il était appliqué à ces minuscules souris des champs, c'est qu'on les considérait comme particulièrement néfastes et redoutables. De même, si la fouine et le putois étaient nommés tout simplement « la bête », c'est en vertu de cette interdiction magique de prononcer le nom de l'être qu'on invoque et qui s'en vengerait en déchaînant de grands malheurs. Un pas plus avant est franchi quand on parle de la belette, « petite belle », qu'on essaie ainsi d'amadouer en lui faisant des compliments. C'est dans le même esprit qu'on désignait les fées par des noms agréables et respectueux : les « Dames », les « Demoiselles », les « Belles Dames » ; on pensait ainsi se concilier leurs bonnes grâces. Pour en revenir à la belette, on la nommait « bacole » dans le pays d'Aix. Le lérot était dit « rat dormant ». Les renards (rouge et charbonnier) abondaient. Il y avait eu dans la région beaucoup de cerfs et quelques daims ; ils avaient à peu près disparu ; il restait cependant des chevreuils. Il y avait encore des loups, « assez communs dans la Forêt d'Othe, plus rares dans les bois qui dominent la Vanne ».

Parmi les oiseaux, les oiseaux de proie fourmillaient, comme encore maintenant, avec deux espèces de faucons (le faucon hobereau et le faucon cresserelle, dit émerillon), le milan royal, les buses, la chouette huloite, la chouette-effraie (qui était « celle des églises, celle qu'on crucifie aux portes des granges »), et les grands, moyens et petits ducs.

Beaucoup de petits oiseaux avaient des noms locaux évocateurs et souvent charmants : le gravichat (grimpereau), le pèche-véron (qui, on l'a deviné, est le martin-pêcheur), le tiaria (litorne), le racaca (bec fin rousserole), le royat (troglodyte), le hoche-queue (bergeronnette), la verdière (bruant jaune), le trille (bruant soyer), le courlis de terre (œdicnème criard), la racanette (sarcelle d'hiver).

Parmi les serpents, le plus commun est la couleuvre à collier : on la nommait anguille des haies. L'orvet est signalé sans nom patois ; dans l'Yonne, on le nomme partout lanveau.

Les grenouilles et autres batraciens n'ont pas de noms particuliers, sauf la salamandre crêtée qui est dite triton, comme un peu partout. Les poissons non plus : on signale comme communs la perche, l'épinoche, le chevesne (dit meunier, dit aussi cheneviau), la vandoise, le véron, la loche, le brochet, la truite, l'anguille, le lamprion (dit chatouille). Vers 1855, Eugène d'Ambly, maire de Saint-Benoît, essaya d'introduire dans la région la truite du Rhin et le saumon.

Là s'arrête, en ce qui concerne les animaux, l'étude du vieux maître d'école. Elle est d'ailleurs fort incomplète et, sans nous appesantir sur des oubils nombreux sur lesquels nous nous réservons de revenir dans des articles ultérieurs, nous signalerons simplement l'absence totale des insectes ; et pourtant ils étaient intimement liés à la vie de nos pères, et en particulier les dégâts qu'ils commettaient étaient assez importants pour qu'on cherchât à les combattre par tous les moyens, ainsi qu'en témoigne par exemple ce protocole dressé le 3 Fructidor an IX par les conseils municipaux de Pont-Sainte-Marie et Lavau avec leur nouveau curé : « Fera les offices pour tous les insectes comme hannetons, sauterelles, venins et autres vermines ».

Ce curé aurait pu agir contre d'autres « curés », ces carabes et plutôt ces petites bêtes que les enfants nomment encore ainsi dans nos campagnes ; contre les « mulots », ainsi étaient désignés les vers blancs ; contre leur descendance, les hannetons dits bernaoux, gueunnetons et cancouelles ; contre les « puants » (punaises) ; contre les chenilles qui progressent en arquant leur corps, et qu'on désigne pour cette raison par le nom d' « archets ».

Mais il aurait épargné les caquelinettes (corruption de : catherinette), ces gracieuses coccinelles qui, pour féroces qu'elles soient envers les autres insectes, sont inoffensives pour les hommes et ne servent qu'à la joie des enfants ; les grillots, ou grillons, qui font vibrer l'air des soirs d'été de leurs cri-cris ; les petits insectes qui vivent sans cesse sur eux-mêmes, les tourniquets (girinus natator) ; et surtout les abeilles en essaim, qu'on nomme couvie, de : couvain.

J. DAUNAY :

Un curieux procès

suite de l'article LE PATOIS DE L'AUBE : LES ANIMAUX

En 1733, ce sont des rongeurs qui s'attaquent aux blés, avoines et sarrasins. Les processions, les prières du rituel ayant été, à Bouranton, insuffisantes pour enrayer le mal, les habitants de ce village assignèrent en la justice du lieu les rats et les souris.

Le plaignant exposa les dégâts.

Le défenseur fit humblement remarquer que les bestioles en question avaient été créées par Dieu, ou tout au moins qu'il avait permis qu'elles fussent créées et qu'il était juste qu'elles vivent.

Ce à quoi le demandeur ne voyait aucun inconvénient, à condition qu'une retraite leur soit assignée.

C'est ce que fit le tribunal.

Les rongeurs furent condamnés à quitter sous trois jours les maisons, granges, emblaves, vignes et terres cultivées, sauf à eux de se retirer dans les terres non cultivées et grands chemins, si bon et beau leur semblait.

Sous peine d'excommunication.

Du jeudi 7 septembre 1733.

J. PUISSANT :

Monsieur DURAND

Dupont, Durand. Ces deux noms symbolisent le Français anonyme, le Français moyen, le passant de la rue. Noms typiques de notre pays, répandus à des milliers d'exemplaires. Ce n'est pas que ce soient les noms les plus nombreux. Les statistiques nous indiquent que le nom le plus fréquent en France est Lévy, qui vient nettement en No 1. Le nom purement autochtone le plus répandu est Martin, il témoigne de l'extraordinaire popularité de l'apôtre des Gaules, popularité corroborée et soulignée d'ailleurs par la statistique des noms des communes de France où St Martin vient largement en tête. Mais Dupont et Durand sont tous deux dans le peloton de tête, et si le nom Dupont a une origine bien facile à déterminer, il n'en est pas de même de son camarade. D'où vient le mot Durand ? Son origine pose une énigme ; les linguistes en ont souvent et longuement discuté ; des solutions ont été proposées ; mais le mystère n'en est pas éclairci pour autant. La revue « Vie et Langage », sous la signature du Dr. Onoma, s'était attelée à la tâche (1952 - n° 6), et nous proposait de savantes hypothèses : « La finale d est attestée dès le IXe siècle, mais comme cette finale « andus n'est pas la seule qu'on rencontre, c'est à partir des formes latinisées Durannus, Durannus, que certains savants ont cru pouvoir recourir à une étymologie germanique ».

L'auteur expose que cette étymologie, défendue par l'Allemand Fostermann, dans son ouvrage « Altdeutsches Namenbuch », fait dériver la racine Dur, qu'on trouve dans le dérivé du latin médieval Turoldus, de Thor, Dieu suprême des anciens Germains. Quand à la finale « rand », il faudrait la faire dériver de - ramm issu de - hramm, qui désignerait le corbeau. Malheureusement, indique le Dr. Onoma, si cette étymologie était plausible, Durand « le corbeau du dieu Thor » devrait s'écrire Durrand avec 2 r. Par ailleurs, M. Dauzat, dans son livre « Les noms de famille de France » (1945) et dans son dictionnaire des noms de famille et prénoms de France (1951) « donne au nom Durand comme étymologie le participe présent d'un verbe latin durare signifiant « supporter endurer », ce qui peut laisser croire que cet appellatif a été attribué, à l'origine, à des gens particulièrement obstinés ».

Tout ceci est savant, ingénieux, mais pas absolument convaincant, et nous restons dans le vague...

Et si la solution se trouvait chez nous, dans le département de l'Aube ?

Car, des « rands », ou des « rans », nous en avons dans toute la partie sud-est du département. Ce sont les « fins » (d'où : finage, confins) limites, frontières, réalisées d'une façon tangible et parfois artificielle, soit par des ruisseaux, soit par des chemins, soit par des haies, soit souvent par des tertres, des levées de terre, des sortes de talus et de digues édifiés pour séparer deux finages ou deux seigneuries.

T. Boultiot et Socard disent, dans leur dictionnaire topographique de l'Aube : « Randon ou Ran. On nomme ainsi, en Bourgogne, des bandes de terrain restées incultes et délimitant les territoires des villages à des hameaux ».

A Longnon (Les noms de lieu de la France) : « Les expressions rand et randon, dans la partie méridionale du département de l'Aube, désignent certains tertres servant de limites aux communes, et qu'aux environs de Troyes, on appelle fins ».

A Chervey, une haie dite le Randon marquait les limites de la baronnie de Chassenay.

Beurey et Longpré-le-Sec étaient séparés par un tertre ou « fin » nommé le Randon.

A Lusigny, le Rand du Chauffour était le nom d'un chemin ancien de séparation.

Le Randon désignait aussi sur une partie de son trajet la voie romaine de Troyes à Langres.

A Argançon, le lieudit le Randon fut fouillé et on y trouva des sarcophages.

A Fouchères, il existait une église, aujourd'hui détruite, l'église de Aquerannis, dont l'ancien nom, d'après le dictionnaire topographique Boutiot et Socard, était « ecclésia de l'Aqueranda ».

C'est très net. Il n'y a qu'une objection : Comment expliquerait-on qu'une dénomination n'affectant qu'une région de superficie très réduite, le tiers peut-être d'un département, puisse avoir donné naissance à un nom de famille qui connut une si extraordinaire diffusion ?

Mais cette objection n'en est une qu'en apparence. Car le nom « rand » ou « randon » n'est pas qu'Aubois : il est répandu dans toute la France.

C'est en effet le mot igoranda, qui signifie frontière. Mot gaulois, disent les uns. Il n'est pas sûr que ce soit un mot gaulois, rétorque A. Longnon, mais il est certain que c'est un mot pré-romain. Il fut plus tard latinisé en equoranda. On le retrouve dans un certain nombre de noms de localités du centre de la France, toutes situées sur la frontière d'anciens territoires : Ingrande (Indre) ; Ingrande (Vienne) ; Ingrandes (Indre-et-Loire) ; Ingranne (Loiret) ; Ygrandes (Allier) ; Aigurande (Indre) ; Randans (Puy-de-Dôme) ; Châteauneuf de Randon (Lozère). Et des noms de hameaux : Egarande, Guirande, Enguirande.

Faut-il trouver là l'origine jusqu'ici mystérieuse et controversée du nom des nombreux Monsieur Durand ? Si l'on s'en tenait à notre région, c'est plus qu'une probabilité. La démonstration serait éclatante si l'on pouvait prouver que le mot « rand » ou « randon » avec le même sens que chez nous s'est conservé en France au moins jusqu'au début du Moyen-Age.

PRÉHISTOIRE
ARCHÉOLOGIE
HISTOIRE LOCALE

J. PUISSANT :

"LES PRISONS" à SAINT-LÉGER

Lorsqu'on examine le cadastre de la Commune de St-Léger (près Troyes), on s'arrête un peu surpris devant la 3e feuille de la Section A. En effet, au milieu des champs en lanières qui constituent l'ensemble des lieux-dits « Les Grandes Prisons » et « Les Prisons », se détache un champ d'une forme inattendue et absolument inusitée dans toute la région : il s'agit d'un pentagone aux côtés rigoureusement rectilignes, placé là comme une figure géométrique trapue et massive sur un fond de longs rectangles irréguliers.

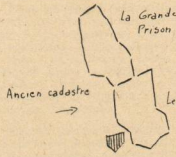

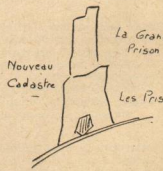

Ce champ appartient à un cultivateur de St-Léger, M. LASNIER. Une visite faite le 1er mars 1951 sous la conduite de M. Lasnier, a donné lieu aux constatations suivantes :

Quand, à 1 kilomètre au Nord de St-Léger, on quitte, venant de St-André et Troyes, la route D. 85, on s'engage à droite dans un chemin déblavier nommé « La voie minante ». Ce chemin, d'une largeur de 10 m., joint la route de Troyes Bar-sur-Seine à la route Troyes-Auxerre par St-Pouange, Roncenay, St-Jean-de-Bonneval, etc... Sa largeur, son nom, son aspect, tout le rapproche des chemins décrits par Roupnel dans son « Histoire de la Campagne Française », et permet de lui supposer une ancienneté considérable. Presque immédiatement, la « Voie minante » traverse une dépression de terrain, une cuvette d'un diamètre de 150 m. environ, dont toute la superficie forme un ensemble marécageux avec des champs de terre noire alluviale noyés ou extrêmement bourbeux dans leurs parties basses, et au centre de maigres boqueteaux, seules parties boisées de la contrée. Cette cuvette est sillonnée par des fossés de drainage à sec l'été mais bien remplis l'automne et l'hiver.

Le champ pentagonal est en bordure de la « Voie minante », à 250 m. environ de la route D. 85, et on y accède par une chaussée artificielle de 10 m. de large et de 15 m. de long environ.

Première surprise : le champ (60 m. de diamètre) est entièrement bordé d'un fossé creusé de main d'homme, fossé profond puisque, le niveau de l'eau étant à 1 m. 50 environ au-dessous de la surface du champ, M. Lasnier indique qu'à certains endroits, la profondeur de l'eau est telle qu'un homme debout y disparaîtrait. Le fossé semble s'être rétréci du côté extérieur par l'action des labours ; mais du côté intérieur, les bords sont francs, rectilignes, et l'on se trouve en présence d'un terrassement important, et pratiqué, autant qu'on puisse s'en rendre compte actuellement, avec soin et méthode.

Seconde surprise : Le champ forme une plate-forme régulièrement surélevé d'un mètre au-dessus des terrains avoisinants. Il y a eu apport de terre et nivellement. Les terres rapportées constituent une masse de 8.000 mètres cubes. Elles sont constituées par une masse homogène de sol jaune, calcaire, léger et friable, fortement garni de petites pierres calcaires de 1 à 2 cm. Cet apport étranger est absolument différent des terres d'alentour. D'où vient-il ? A 6 ou 800 mètres à la ronde, on ne trouve que cette terre noire alluviale, grasse et argileuse, qui est manifestement un fond de marécage. M. Lasnier ne connaît une terre semblable à celle du remblai que sur les légères pentes qui, à 700 m. de là, s'élèvent lentement vers le N.-O., dans la direction de St-Germain. Mais, ajoute-t-il, il est impossible de découvrir sur ces pentes une trace quelconque de fouilles, d'excavations ou de dépressions indiquant qu'on a tiré là tout ou partie des 8.000 m3 qui furent nécessaires pour édifier la plate-forme.

Recherche : Le terrain n'a jamais été fouillé. Cependant, par hasard, M. Lasnier a découvert, à 60 cm de profondeur, dans le talus du fossé parallèle à la « Voie minante », deux dalles qu'on ne peut mieux comparer, dit-il, qu'aux anciens carreaux des fours. D'autre part, M. Paquet, instituteur à Troyes, a ramassé sur le sol, à l'extrémité de l'axe opposé, de menus fragments de terre cuite rose et friable qui lui rappellent, dit-il, la matière des poteries qu'il a eu l'occasion d'examiner dans les collections et les musées.

x x x

Si l'on rapproche les divers éléments de l'enquête précédente, on trouve :

1° — Un de ces vieux chemins qui existaient de toute antiquité.

2° — Le fond d'une vaste dépression marécageuse, au milieu d'une région de plaines crayeuses.

3° — Un nom de finage « Les Prisons » rappelant le souvenir aigu d'un des endroits sensibles d'une communauté humaine (emprise, lieu clos).

4° — Un lieu marqué par l'homme, délimité géométriquement selon une forme sans correspondante à des lieux à la ronde, entouré d'un profond fossé, et surélevé en plate-forme par un apport considérable de terres amenées d'on ne sait où, mais certainement d'assez loin.

5° — Des découvertes, qui, pour rares, peu importantes, et peu précises, donnent à supposer que ce lieu a été aménagé, peut-être construit, peut-être habité.

6° — Par ailleurs, personne dans le village n'a gardé souvenir ni de la destination de la plate-forme pentagonale, ni de la signification locale des noms « Les Prisons » et « Voie minante », ni d'aucun fait historique, ni d'aucune légende ou tradition se rapportant à cet endroit.

Le village de St-Léger, à 8 kilomètres seulement de Troyes, a été exploré comme bien d'autres. Le répertoire d'Arbois de Jubainville décrit son église ; de 1870 à 1875, un de ses habitants, Gustave Huot, président de la société

académique, y a fait des recherches et des découvertes nombreuses et intéressantes ; et pourtant, nul ne semble avoir signalé cette mystérieuse plate-forme.

Les éléments ci-dessus énumérés, et surtout ceux qui caractérisent le site, amènent à rapprocher ce lieu mystérieux de plusieurs autres, qui, présentant le même aspect, sont reconnus comme stations néolithiques. Une visite d'une heure sur les lieux ne permet guère de trancher, d'interpréter et de conclure. Il faudrait être bien présomptueux pour le faire. Tout au plus peut-on avancer que, si un village lacustre avait dû s'installer dans la contrée, c'était là le lieu le plus favorable. Il y a eu travaux de la part des hommes, et cela antérieurement au XI' siècle, puisque dès ce moment nous conservons des traces de l'histoire du château de la Motte dans le bois du Fort, dont pourtant il ne reste aucun vestige (Suppl. au répertoire archéologique de l'Aube 1861 p. 29), si ce n'est la butte où il était installé, et qu'il serait peut être bon de fouiller.

Cette hypothèse timidement avancée d'une station néolithique et d'habitations lacustres est appuyée par les fréquentes trouvailles de silex taillés à éclats (mémoire de la Soc. Ac. de l'Aube 1873 p. 348) et de percuteurs, nucléus, flèches, haches, etc... figurant au musée de Troyes et recueillis dans la station de la Planche, sur le territoire de la commune. « St-Léger, dit le dictionnaire paléolithique de l'Aube publié dans le tome XIX des mémoires de la Société Académique de l'Aube (1882) est un des points les plus septentrionaux ayant donné des instruments de l'époque solutréenne ».

Il faudrait évidemment, pour que cette hypothèse soit confirmée ou infirmée se livrer à des fouilles.

Une seconde énigme subsisterait sans doute. Celle de la plate-forme. Est-ce trop s'avancer que de penser que ce lieu, dans son état actuel, montre à nos yeux deux stades de son occupation par les humains : l'un, le stade néolithique, l'autre, de beaucoup postérieur, celui de la construction et de l'utilisation de la mystérieuse plate-forme ? Peut-être les fouilles donneraient-elles des explications pour les deux mystères ?.

En tout cas, voilà du travail pour les chercheurs de bonne volonté.

J. PUISSANT.

J. DAUNAY :

A RUMILLY...

GAULOIS ET ROMAINS

Attirés par la forêt et ses bruyères, des hommes se fixèrent en plusieurs camps, autour d'un immense noyau à qui, bien plus tard, quand il fut défriché, on donna le nom de plaine de Foolz. Et ce fut là l'origine probable de plusieurs villages de la région, dont Rumilly, le nôtre.

Là était le bois, la possibilité de chasse et de pêche. Dans le sol abondait l'argile ferrugineuse.. Sur les chênes poussait le gui. Au besoin, contre tout danger, les épais fourrés, les hautes futaies offraient un asile sûr.

Aux alentours du clan et dans la vallée alluviale, on cultiva le blé ; les porcs, librement, envahirent le voisinage. Ainsi naquit une des premières communautés vivant de chasse et de pêche, pratiquant une agriculture rudimentaire ainsi que l'élevage, fabriquant elle-même les modestes outils dont ses hommes avaient besoin.

Les quelques huttes de la bourgade naissante occupaient l'emplacement du futur Rumilly, d'autres se groupaient à Chappes, à Fouchères aussi, appartenant au domaine des Tricasses, tandis que dépendaient des Lingons, à l'orée contraire du massif de Foolz : Virey-sous-Bar, Villemorien et Jully.

Mais avec Jules César, les Romains se précipitèrent en Gaule. Le dernier nommé de nos villages de Foolz, lieu élevé, fut choisi par les vainqueurs, fortifié peut-être. Jully-le-Chatel fut le castellum érigé à la limite du pays des Tricasses si rapidement soumis à la domination romaine.

Bientôt s'installa sur notre sol un riche propriétaire romain ou gallo-romain qui fit cultiver la terre à son profit et qui donna son nom à notre commune. De nos jours encore, un lieu dit : le Haut-Turot, indique l'emplacement d'un tertre, limite des terres de ce propriétaire paysan.

Où passait la voie romaine qu'évoque pour nous le nom de Chaussepierre ? Sur la crête, probablement, qui rejoint Montceaux par Cerres et l'Hôpiteau, venant de Landunum, centre gallo-romain important, passant par Beauvoir, Bagneux, Vougrey, en direction d'Isle-Aumont et Troyes. On appelle encore « voie des Romains » le chemin qui, à travers la forêt, conduit de Nicey à la Chapelle d'Oze, et c'est bien là le tracé de la route possible, laissant à l'ouest le Pont-Belin et reliant Landunum à la capitale civile et religieuse d'Augustobona, par la rive gauche de la Seine.

Peu à peu entraient dans les mœurs, avec les routes pavées comme celle de Chausse-Pierre, les constructions en dur, la toge aux grands plis et, lentement, le latin, langue des envahisseurs.

Ainsi vécut-on à Rumilly, bien longtemps, jusqu'à ce que, les barbares aidant, l'ordre romain s'effondre. Rumilly en souffrit.

Ce fut l'époque où naquit le christianisme. Saint Potentin, saint Parre, saint Savinien évangélisèrent notre région. De ces temps, Rumilly conserve un souvenir, le nom du patron de son église : saint Martin, qui, d'abord, fut soldat : on le voit au-dessus du portail de notre église donnant au pauvre la moitié de son manteau, et qui fut nommé évêque de Tours : une statue, à droite de l'abside, le représente revêtu de ses habits sacerdotaux.

BARBARES, CHARLEMAGNE, NORMANDS

Les barbares se précipitèrent sur notre territoire : les Germains d'abord, puis les Huns guidés par Attila : « Ces hideux cavaliers au crâne pointu, au teint livide, au nez écrasé, aux petits yeux à fleur de tête, si peu délicats dans leur cuisine ».

Battus près de Troyes en 451, ils furent reconduits jusqu'au Rhin par l'évêque qui évita ainsi la mise à sac de la ville et des campagnes environnantes.

Les Romains, alors, abandonnèrent peu à peu la Gaule aux mains de la seule autorité constituée : les évêques. Ce sont eux qui choisirent un Franc pour roi et lui trouvèrent une épouse en la personne de Clotilde, nièce du roi des Burgondes. Clovis vint au devant de celle-ci et la rencontra à la limite de la Bourgogne, non loin de chez nous, à Villery.

Les successeurs de Clovis ne songèrent qu'à se battre. C'est dans ce même climat d'insécurité, après le règne de Charlemagne, que s'élevèrent les premiers châteaux-forts. Charles le Chauve tenta bien de les détruire en les qualifiant de « diaboliques », mais ils répondaient à la nécessité de l'heure de façon si parfaite que tous ceux qui avaient intérêt à ce qu'ils existent s'unirent : les suzerains qui possédaient la terre et les populations qui y vivaient. C'est à ce moment que le propriétaire quitte sa villa (à moins qu'elle n'ait été détruite), pour venir habiter en un endroit élevé, une construction forte dans laquelle il se sentira en sécurité.

Tout près de l'orée actuelle de notre forêt fut construit le château féodal, rustique d'abord, puis reconstruit ou agrandi au cours des ans. Les lieux nous ont conservé quelques noms puissamment évocateurs : la Herse, aux pointes acérées, hérissées à l'extrémité du pont-levis, au-dessus du fossé qu'on semble encore reconnaître le long du chemin de la forêt ; le Fournay, à l'ouest, four banal sans doute, vers lequel s'acheminaient les paysans pour y cuire le pain.

Là-haut, donc, et nous l'évoquons avec une certaine fierté, s'élevait le « château » de Rumilly.

N'était-ce pas l'époque où il fallait se défendre contre des envahisseurs, encore des barbares, venus du Nord ceux-là. Au Xe siècle, les Normands, dit-on, remontèrent la Seine jusqu'à Bar, détruisant au passage Chappes tout entier.

Que resta-t-il de notre pays ?

LES COMTES DE CHAMPAGNE

Chez nous s'installèrent les comtes de Champagne. Héritiers de ceux qui, à l'époque de Clovis, n'étaient que de simples fonctionnaires que Charlemagne utilisa, en élargissant leurs attributions administratives, judiciaires et militaires, ils régnèrent sur la Champagne pendant plusieurs siècles.

L'un d'eux nous intéresse particulièrement : Hugues, troisième fils de Thibaut Ier, qui devint comte de Troyes en 1093... Très pieux, navré de voir la peste décimer le peuple qu'il aimait, guéri d'une blessure difficile, il se fit le bienfaiteur de nombreux monastères, dont celui de Molesme, au-delà des Riceys, fondé par saint Robert, le 4e dimanche de l'Avent 1075.

Hugues et Constance, sa femme, qu'animaient le même cœur généreux et le même désir de sauver leur âme, apportèrent à l'église de Molesme, l'un la moitié de son domaine de Rumilly, et l'autre quatre bœufs et la terre que ces bêtes étaient capables de cultiver, ainsi que le pré nécessaire à leur subsistance.

Ce n'était pas assez. Profitant d'un concile réuni à Troyes, Hugues renouvela sa donation, abandonnant cette fois-ci tout Rumilly aux mains des moines. Ce fut une grande cérémonie officielle qui se déroula en présence de hauts personnages dont : saint Robert, les évêques de Langres et d'Auxerre, le comte de Bar-sur-Seine. Hugues tira son anneau du doigt, étendit la main droite et dit : « Moi, Hugues, comte de Champagne et de Brie... fais savoir à tous mes féaux et fidèles sujets présents et à venir, que je donne à perpétuité le village de Rumilly, qui es de mes propres biens et héritages, avec la seigneurerie, justice haute, moyenne et basse, ainsi que tous les droits que j'ai sur les hommes et sur les bêtes... Donation que je jure sur les saints Evangiles... »

Il donna tout, hors un homme, sa femme et ses enfants, chargés de le représenter et de l'accueillir en son château quand il y venait passer la belle saison.

A ce château restaient attachés plusieurs droits, dont celui de sauvement pour la réparation des murs, qu'il abandonna bientôt aux abbés de Molesme, et celui d'estagier, qui obligeait les vilains à venir battre les fossés quand la dame attendait un bébé, afin que les grenouilles ne puissent la gêner de leurs croassements.

Pauvre dame ! On obligea son mari à se séparer d'elle. Il partit en Terre Sainte guerroyer et oublier ses malheurs. Il revint, se remaria, ne fut pas plus heureux et repartit. Il s'était enrôlé dans l'ordre des Templiers...

Un autre comte de Champagne, Henri le Libéral, s'intéressa alors au sort de notre village. Aucun de ses hommes, ainsi en décida-t-il, n'eut le droit d'exiger à Rumilly logement ou nourriture, fût-il chevalier, clerc ou sergent. D'autre part, à tous les hommes résidant à Rumilly, il accorda tous droits d'usage dans ses bois, sauf le droit de vente. C'est là, datée de 1160, la première pièce à verser au dossier de nos affouages.

Ce n'est vraiment qu'à cette époque qu'exista Rumilly, au moment où partirent en Terre Sainte nos chevaliers champenois, au moment où fut créé l'ordre des Templiers, ces moines soldats, groupés pour défendre les conquêtes des Croisés, si riches, ayant possession partout en France et même à Chaussepierre, dont le fief leur fut offert par les sires de Chappes.

Vers ces temps, saint Bernard foula le sol de notre région et l'église de Fouchères en conserve le souvenir, qui a inscrit en image de pierre aux deux chapiteaux de son portail la légende de l'enfant aux membres fracassés, « restablis » par le saint.

Le roi Philippe-Auguste lui-même traversa le pays pour aller prendre Châtillon et se réconcilier avec le duc de Bourgogne.

Et Rumilly commençait à vivre, vraiment, les gloires et les vicissitudes de la maison de France.

LES MOINES DE MOLESME

Depuis la donation de Hugues, les moines de Molesme s'étaient établis à Rumilly. Ce que la pieuse ferveur leur avait donné, une intelligente sagesse allait permettre de le mettre en valeur. C'est l'histoire, au douzième et au début du treizième siècle, du seigneur abbé, en son fief de Rumilly. Il acquiert par échange en 1145 la dîme, mais laisse hypothéquer le domaine en 1164, en gage d'un prêt qu'il reçoit du doyen des chanoines de Troyes.

Thibaut IV s'oblige-t-il à garder sous sa protection le village de Rumilly, c'est que l'abbé recherche l'appui des grands. Il peut alors tranquillement recevoir, acquérir, échanger, c'est-à-dire évincer ceux qui gênent l'unité du domaine.

Ainsi reçoit-il de Clarambaut IV le fief que celui-ci avait hérité du seigneur Adam de Rumilly. Il achète, contre une rente de trois setiers de blé à servir au curé, la dîme des novales. Il s'entend avec les Templiers de Cerres pour mettre en commun des pâtures et en tirer un bénéfice de 25 sous provinois.

Que deviennent pendant ce temps les habitants de notre village, serfs ou serves attachés au domaine. Peut-être leur sort était-il enviable comparé à celui de leurs compatriotes des environs ? Ils s'affranchirent certainement moins facilement de la tutelle des moines de la Grange, ainsi nommait-on cette propriété rurale qu'entretenaient les abbés à Rumilly.

Voyons Guyette, par exemple, femme de corps de l'abbé et du couvent de Molesme ; elle doit promettre aux dits abbé et couvent sa fidélité, avant d'épouser Pierre Blanchard de Saint-Parre, qui paiera deux sous l'autorisation accordée.

Quelles sont les relations de l'abbé avec ses voisins, ses vassaux, son suzerain ? En 1239, Guillaume, proviseur de la Grange, est aux prises avec le curé de Saint-Parre, qui fait excommunier les hommes et les sergents de Molesme. La sentence sera rapportée grâce à Nicolas, évêque de Troyes. Un différend surgit avec le seigneur de Montceaux. Ne s'était-il pas avisé de juger, exécuter et enterrer, à quelque temps de là, un homme de l'abbaye ? On ne badinait pas à ce moment-là avec le droit de justice. L'année suivante, Guillaume (toujours notre proviseur), est choisi par les religieuses de Jully comme chambrier, malgré l'abbé Christophe qui, de Molesme, gronde et menace les religieuses d'excommunication. Deux clans se forment au couvent et Thibaut IV en profite pour s'emparer de Rumilly... qu'il avait sous sa garde.

Ainsi l'abbé comprit-il qu'il était trop loin pour bien gérer ses possessions de Rumilly. La solution consistait à couper le domaine en deux. Une des deux moitié échèrrait au comte, en échange d'une garde efficace de l'autre moitié. Ce fut en 1250 l'objet d'un contrat de partage :

« Je, Thibaut, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, fais savoir à tous... présents et à venir que Christophe, abbé de Molesme et le couvent de ce lieu m'associent pour toujours, moi et mes héritiers, dans toute la justice qu'ils possèdent sur les hommes et les femmes, sur les bois et les plaines qu'ils ont à Rumilly, à... et aussi dans le droit de remanence qu'ils ont dans les dites villes et dans les dits finages. Ils m'accordent à moi et à mes successeurs la moitié des amendes et des escholtes sur les hommes et sur les femmes qu'ils ont dans les dites villes.

... Et il faut savoir que toutes les fois qu'on élira un abbé à Molesme, les hommes et les femmes des dits lieux feront serment au nouvel abbé. Ils rendront le même devoir au comte de Champagne lorsqu'il prendra possession du comté de Troyes.

... On établira un prévost du consentement des religieux et du mien ou de celui de mes héritiers pour conserver la société dans les dites villes. Ce prévost fera serment aux religieux et à moi...

... Et il faut savoir en outre que les hommes de Rumilly et de ses dépendances doivent à moi et à mes successeurs le service de l'armée suivant la coutume.

... Quant aux bois d'Ervy et de Faux, dits bois de Rumilly, ils seront communs. Deux gardes forestiers seront choisis d'un commun accord entre les religieux et moi ou mes successeurs. »

En notre forêt existent les cantons dits Bois-l'Abbé et Bois-le-Roi, part du couvent pour le premier et part du comte pour le second, duquel le roi de France, marié plus tard à Jeanne de Champagne, hérita.

J. DAUNAY :

A propos d'un nouveau cimetière à Rumilly-les-Vaudes

O morts de Rumilly, je pense à vous, à ceux dont les restes reposent en notre glaise, en notre grève, qui sont disséminés sur le finage aussi bien qu'assemblés autour de l'église ou même inhumés sous les dalles de ce monument. Je pense à ceux qui finirent au loin, au Portugal ou en Argonne, soldats de Napoléon, ou poilus de 18, à ceux qui, malades, ne revirent plus la terre natale.

Où sont-ils les innombrables morts de notre village ?

Chacun à Rumilly, connait les « Champs Doulents » incorrectement portés au cadastre « Champs Poulents ». Là reposent très probablement nombre d'habitants qui, avant la guerre de Cent Ans, vécurent à Rumilly l'ancien, entre Chappes et l'actuel Rumilly. « Champs Doulents », champs de la douleur et de l'éternel repos.

Au coin de la voie des Prés et du chemin de l'Orme, existait autrefois un lieudit : « La Maladière ». On l'appelait ainsi, il y a encore deux cents ans. Peut-être était-ce, là aussi, un lieu de sépulture ? Là dormiraient ceux qui, retranchés du monde alors qu'il vivaient encore, auraient été atteints du terrible mal de la lèpre, les lépreux, les ladres, qui vivaient et mouraient, au Moyen-Age, loin du contact des villes et des villages, en des lieux justement appelés « maladières ».

Puis vinrent aussi les guerres, les famines. Il est probable que beaucoup de nos ancêtres restèrent sans sépulture précise, abandonnés même, dans l'impossibilité où on était (vu leur nombre et l'épuisement des survivants), de leur donner une fosse pour leur repos.

Les registres d'état-civil sont précieux par la façon dont ils indiquent comment on inhumait les défunts jusqu'au XVIIIe siècle. Vers 1700, chacun avait sa place à l'église, la plupart du temps non loin du banc où il avait l'habitude d'assister aux offices.

> « *Le 25 octobre 1700, Ivan Gautier, tisserant, aagé de 58 à 59 années a été inhumé en cette église proche les fons baptismaux, en présence des soussignés, ses parens et enfans* ».
>
> « *Le 2 aoust (1713), Dame Anne de Chastelux, Vve de Messire Charles Boucherat... Ecuyer Seigneur de la Rocatelle, aagée de 75 ans environ a été inhumée à son service proche son banc dans le cœur de cette église és présence des témoins soussignés* ».

Etre enterré dans le chœur de l'église était un insigne honneur réservé aux personnes de condition comme cette dame de la Rocatelle. Jean Colet, lui-même, et ses père et mère, n'ont-ils pas été les premiers à être inhumés au pied du maître-autel ?

Quelques fragments de dalles mortuaires nous restent, qui témoignent de cet usage ancien d'enterrer à l'église. L'un d'eux porte un nom : « Messire Jehan (Guillaume). Il est placé sous le bénitier. Juste devant

la porte, sur un autre, on peut lire ou plutôt deviner une date : « En février, jour anniversaire, l'an mil cinq cent quarante... ». Avec quelques autres morceaux illisibles disséminés dans un des bas-côtés, c'est tout ce qui nous reste des pierres tombales qui, autrefois, devaient recouvrir le sol de l'église.

Vers 1712, on commence à enterrer les défunts au cimetière. Vingt ans après, seuls sont enterrés à l'église ceux qu'on veut particulièrement honorer. La bonne de Monsieur le Curé ne mérite pas cette faveur :

> *« Le 9 juin (1731), Marie Chaussefoin, veuve en troisièmes noces de Claude Carteron, servante de Monsieur le Curé de Rumilly aagée de 60 ou 78 ans, a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse ».*

Il n'en est pas de même pour le fermier de la seigneurie de Rumilly qui a droit pour sa famille à une place sous les dalles de l'église :

> *« Le 6 septembre 1738, Edmée Louise Jolly agée d'environ 83 ans, épouse de Mr Louis Lerouge, décédée du 5 dudit mois a été inhumée dans l'église de cette paroisse en présence dudit Sieur Louis Lerouge, mari, de M. Louis Lerouge, Seigneur de Vireloup, beau-père, de Mr Edme Jolly, Bailly gruié de Rumilly, seigneur de Brévianddes, père de la défuncte soussignés et autres parens et amis ».*

De telles inhumations continueront au rythme de deux à trois tous les ans jusque vers 1760, date à laquelle tous les défunts sont conduits au cimetière, les uns au hasard des places vacantes, les autres aux places d'honneur : au chevet de l'église ou au pied de la croix.

C'est derrière l'abside que fut inhumé le curé Henrion. Une plaque scellée au mur dit ceci :

> *« Ici repose*
> *M. Barthélémy Henrion*
> *curé de cette paroisse*
> *décédé le 26 janvier 1789*
> *Son zèle ardent pour Dieu, pour son culte et son temple*
> *son amour pour le pauvre et pour la pauvreté*
> *ses discours en tous tems soutenus par l'exemple*
> *l'ont rendu vénérable à la postérité*
> *Resquiecat in Pace. »*

Les autres prêtres, décédés et inhumés à Rumilly, reposent au milieu du cimetière. Voici l'inscription de l'ancienne pierre tombale :

> *« Cy gist sous cette tombe le Corps de M. Jean Tallon, natif, prêstre et curé de ce lieu lequel agé de 70 ans est décédé le 19 jui l'an de grâce 1694, regretté d'un chacun, pour sa charité envers les pauvres, son amour envers ses parents, sa fidélité pour ses amis, pour quoi en passant ne t'oublie à lui dire : resquiecat in pace ».*

Après le décès de MM. Ravier, Cheurlin, Degand, inhumés au même lieu, la pierre tombale fut remplacée par une autre sur laquelle on peut lire encore :

> *« Ici repose*
> *en l'attente de la bienheureuse résurrection*
> *Denis DEGAND, prêtre*
> *curé de cette paroisse*
> *40 ans*
> *Depuis son ordination en 1823*
> *jusqu'à son décès, 8 avril 1865*
> *Il était simple et droit de cœur*
> ***Qu'il repose en paix. »***

A la tête de cette tombe se dressait la croix. En pierre, fournie en 1766 et taillée par Edme Hanri de Ricey-Haut, elle ne dût pas résister aux intempéries et on la remplaça dix ans plus tard par une autre en fer forgé qui coûta 220 livres soit 70 de plus que l'ancienne et fut exécutée par le sieur Corard, maître serrurier. Elle avait douze pieds de hauteur, avec tous ornements, quatre consoles et un Christ d'environ 15 pouces. Elle reposait sur un piédestal sur lequel elle était scellée en plomb « en sorte qu'elle puisse résister aux vents et foudres ».

Vers la même époque fut remaçonné le mur du cimetière qui faisait face au portail de l'église. En même temps les deux maçons de Fouchères s'obligeaient à remplacer par un mur la haie qui limitait le cimetière sur la grand' rue, depuis les écuries du presbytère jusqu'au confluent de la voie Bonne Ame (c'est-à-dire sa jonction avec le mur précédent).

Nous citerons encore pour terminer cette évocation les actes de décès de quelques personnes inhumées dans notre cimetière. Celui d'abord du 9 décembre 1773 de Thomasse Le Gras dite Sœur Benoît qui :

« Après s'être consacrée à l'éducation des filles de cette paroisse et après avoir rempli pendant 34 ans avec autant de zèle que de désintéressement, ayant édifié toute la paroisse par ses bons exemples et la régularité de sa vie, est décédée, agée de 78 ans, 3 mois et 3 jours ».

Celui ensuite du 6 décembre 1824, de Marc Maladière, garde champêtre ancien soldat de la Révolution et de l'Empire. Ce Marc Maladière avait été appelé en 1793. Le 8 avril 1800, devant Gênes, il avait reçu un coup de feu qui lui avait valu une hernie et le grade de caporal. Nommé sergent le 6 février 1807 sur les étangs glacés d'Eylau, il perd un œil dans la bataille. Pensionné par l'empereur, il revient à Rumilly où il finira ses jours.

Celui-ci enfin, de Victor Laguillaumy aussi inhumé en notre cimetière le 7 janvier 1871. Plusieurs légendes orales courent à son sujet. Je me contenterai de reprendre les notes de M. le Curé Meunier :

« Le 3 janvier, une troupe d'environ 30 hommes conduite par un adjudant, a été envoyée de la garnison de Saint-Parres pour faire perquisition et rechercher les armes. Il fut trouvé en la maison du sieur Victor Laguillaumy, un sac de franc-tireur. Victor Laguillaumy fut emmené à Saint-Parres. Transféré le lendemain matin à Bar-sur-Seine, il fut pendant le trajet chagriné par les menaces et les mauvais traitements, chercha à s'échapper, fut repris et de nouveau maltraité. Exaspéré, il saisit l'arme d'un soldat, en blessa deux et fut abattu d'une balle. Son corps fut ramené le 6 au soir.

« Des francs-tireurs qui s'étaient réunis dans la forêt et dont un garde forestier, locataire de Victor Laguillaumy, se faisait éclaireur, avaient attiré ces rigueurs sur Rumilly ».

Les guerres n'ont pas épargné les enfants de Rumilly et nous saurons, dans un autre article, évoquer plus complètement leur mémoire.

Ne terminons pas celui-ci sans citer deux anciennes croyances locales concernant la mort. Il s'y mêle bien un peu de superstition, pour ne pas dire plus, mais les voici telles qu'on me les a transmises :

« Quand le corps d'un défunt passe sur deux ponts pour aller à l'église, un autre le suivra dans la semaine qui vient ».

« Quand sonnent en même temps, midi et l'élévation de la messe du dimanche, c'est le signe d'un décès avant 8 jours ».

Je n'ai pu trouver d'explication satisfaisante à ces deux croyances. Elle tendent pour moi, simplement, à prouver que l'esprit de la mort est présente à l'esprit des vivants.

J. DAUNAY.

LE TRAVAIL
ET LES MÉTIERS

Le CHANVRE à Saint-Aubin

(Extraits du 8e livret de la « Monographie du village » imprimée à l'école)

1° LES CHENEVIERES
(Pages 1 et 2)

Achat d'un terrain et d'une maison pour l'école communale 14 mars 1824

Maison sise en face l'Eglise, consistant en une chambre basse à feu, ayant une croisée sur la rue, et pierre à laver au-dessous de la dite croisée, une autre chambre contiguë ayant son entrée par la précédente, et pouvant servir de fournil, attendu le droit qu'aura le propriétaire adjudicataire d'installer dans la cour commune la maçonnerie d'un four.

Ladite dernière chambre ayant issue sur un **morceau de terre à chenevière** ci-après décrit : grenier carrelé au-dessus des 2 chambres et avec la cour sur la rue pour monter au dit grenier, le tout couvert en tuile.

Sept ares 60 ca (18 cordes) **de terre à chenevière** derrière la dite maison.

Qu'est-ce qu'une chenevière ?

C'est un endroit où l'on cultivait le chanvre.

On le cultive dans des terres profondes, franches, bien fumées et bien entretenues.

A St-Aubin, c'était le centre du village, devenu aujourd'hui des jardins et des vergers ; espace entouré par les rues du village et de la Seigneurie.

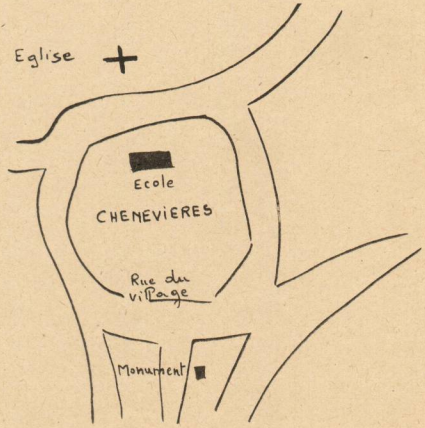

2° LES ROISES OU ROUASES

Le Rouissage

1° Généralités : Rabelais nous dit : « Il faut dévêtir la tige de feuilles et semences, la macérer en eau stagnante, non courante, par 5 jours si le temps est sec et l'eau chaude, par 10 jours si le temps est nuageux et l'eau froide. C'est ce qu'on appelle le rouissage. Les bottes de chanvre plongées dans l'eau, où les maintiennent de grosses pierres dont on les charge, y fermentent. La partie ligneuse devient ROUSSE, se pourrit ; les fibres textiles se dégagent sans être endommagées par l'eau. Cette opération du rouissage corrompt l'eau et dégage des gaz malsains ; aussi la fait-on aussi loin que possible des habitations.

2° A St-Aubin : Dans notre village, c'était les eaux de l'Ardusson qu'on dirigeait dans des fossés appelés ROISE ou ROUASE, où elles stagnaient. En 1950, nous trouvons dans un acte de vente la clause suivante : Le droit au quart d'une roise sise à St-Aubin, rue du Moulin, indivise avec les représentants de Mme Veuve Jalottat pour la moitié, avec M. Dantigny-Collet pour le dernier quart.

Remarques : *Rousse - Rouissage - Rouir - Rouise - Roise.*

3° LE TRAVAIL DU CHANVRE PAR LES ARTISANS

(LIEUDIT : LE PRE FOULON GILLET)
(Pages 4, 5 et 6)

Le travail du chanvre par les artisans

Le tissage est fait par le tisserand.

Le foulage est fait par des foulonniers.

A Saint-Aubin nous trouvons un lieu-dit, Le pré foulon Gillet, près de l'Ardusson.

Le dictionnaire nous renseigne ainsi sur le mot foulon : ouvrier qui foule les draps ; terre à foulon : argile qui sert à dégraisser ; moulin à foulon, moulin servant à fouler.

Remarques : *D'anciens écrits nous apprennent que St-Aubin fournissait du chanvre aux villages des environs moins bien situés pour cette culture (Avant-les-Marcilly, Fontaine-Mâcon). D'autre part de nombreux tisserands travaillaient pour toute la région.*

Le Foulage

1° But : Avant le foulage, le drap est une toile qui offre, comme le canevas, des fils entrecroisés solidement mais séparés par des intervalles. Après l'opération, les filaments se sont entrecroisés et remplissent tous les intervalles, la toile est feutrée.

2° Le moulin à foulon : Les maillets sont soulevés par les cames et retombent librement. L'étoffe tourne dans l'auge.

3° Observations : Le foulage s'est fait dans l'antiquité à la main et au pied. Le dégraissage est fait en même temps ; on met dans l'auge de l'eau, ou de l'argile à foulon. (Dans l'antiquité on utilisait même l'urine de chameau).

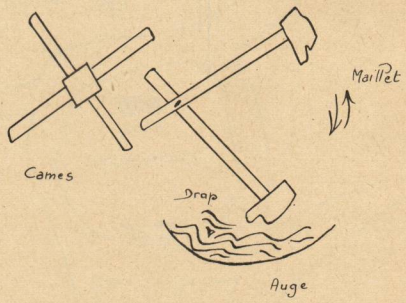

Principe du moulin à foulon au Moyen Age

A la fin du siècle dernier NOS AIEUX CULTIVAIENT le CHANVRE

...Témoins de cette époque, les "roises" (mares) demeurent

Parmi les cultures définitivement disparues de notre région, celle du chanvre justifie les souvenirs reproduits en cet article, grâce à l'amabilité de nos amis, M. et Mme René Guerrey, de « La Guinand », hameau de Sormery, premier pays de l'Yonne, après Saint-Mards-en-Othe.

De l'une de nos dernières promenades au milieu de ce pittoresque secteur othéen date la genèse de notre reportage.

Nous continuions à examiner champs, landes et bois pour essayer de découvrir quelque nouvel affaissement de terrain, signifiant un fontis, plus ou moins profond et toujours précurseur du passage d'un cours d'eau invisible en surface.

C'est alors que fut constatée la présence de plusieurs mares, éloignées de tout parc souvent, sur l'origine desquelles nous avions besoin d'utiles renseignements.

Il s'agissait de « roises », comme on les appelle en certains villages, destinées au rouissage du chanvre.

Voici donc où nous voulions en venir : rappeler leur histoire.

EN SOUVENIR D'ARRIERE-GRANDS-PARENTS

Avant l'aube du XXe siècle, « La Guinand » possédait aussi des chènevières, et leur exploitation entraînait de petites industries artisanales précieuses durant la période hivernale.

La bonneterie, en effet, n'allait pas jusque-là et il fallait bien vivre en utilisant au maximum un sol extrêmement morcelé et hérissé d'innombrables arbre à fruits fournissant la boisson traditionnelle : le cidre, et son dérivé : « la goutte ».

Tout autour du pays se trouvaient des parcelles variant de 0 are 50 à 7 ares au plus.

Ces terres, profondes et très riches en humus, se prêtaient donc à la culture du chanvre, plante textile servant à fabriquer la toile d'autrefois.

Avant l'ensemencement, le sol devait être préparé avec soin, son composant réduit pour ainsi dire en poussière.

Le chenevis (graine du chanvre) était, alors, semé en lignes ou simplement à la volée, mais en légère quantité, au Printemps, en avril ou sur la fin de ce mois, suivant les beaux jours. Car la chaleur était immédiatement nécessaire pour faciliter une levée rapide.

Divers binages s'imposaient ensuite à la main, avec une houe, qui a fait place, aujourd'hui, à la « binette ». Ces « façons » favorisaient la récolte : bien cultivé, le chanvre devenait gros et grand et nos arrière-grand'mères en étaient fières !

Fin août, début septembre, avec un Eté dont les pluies alternèrent avec quelques orages, le chanvre, qui avait atteint la grosseur du maïs et une hauteur d'un mètre cinquante environ, était coupé, à l'aide d'une petite faucille, et mis en petites bottes. On le rentrait ensuite dans un local, à l'abri du soleil, afin qu'il sèche normalement.

Après 15 jours à 3 semaines de dessication, on transportait les bottes dans une mare pour le rouissage.

Sous l'influence de l'eau, l'écorce du chanvre pourrissait et les fibres ligneux des plantes se détachaient. Le séjour dans la mare équivalait sensiblement, comme durée, à celui dans la grange, en séchage.

Le rouissage accompli (cela se voyait à l'œil, d'ailleurs, nous dit-on), les bottes regagnaient un lieu abrité pour qu'elles s'égouttent et sèchent à nouveau.

LE TRAVAIL EN VEILLEES HIVERNALES

Venait, maintenant, l'opération du teillage. Des ouvriers qualifiés passaient de maison en maison et procédaient ainsi :

Sur une planche longue de 0 m. 80 et large de 0 m. 30 à 0 m. 40, approximativement, des clous très pointus étaient disposés en rond, à une extrémité, sur toute la largeur. Et l'on inclinait la planche pour effectuer le travail.

Les ouvriers (généralement 2) prenaient une petite poignée de tiges et la passaient plusieurs fois sur cette sorte de peigne. Les tiges se débarrassaient ainsi de leur écorce et de la bourre ; seul, le fil restait, qui servira à la fabrication de la toile. Bourre et déchets étaient utilisés à la confection de sacs presque inusables. On en garde qui datent de près d'un siècle.

Ce fil — ou « poupée » — était filé et mis sur bobines. La personne chargée de ce travail prenait 2 ou 3 brins, humectait de salive deux de ses doigts, roulait les brins et continuait sa tâche jusqu'à l'obtention d'une bobine complète.

Le filage, à la veillée, chez les uns et les autres, marchait à l'aide d'un rouet qui faisait aussi tourner la bobine. C'était un cadre en bois très léger portant en son centre une grande roue. Il était muni d'une sorte de bielle et d'une pédale ; une courroie reliait la roue à la bobine (ou navette).

On s'éclairait au moyen d'une « chandelle à corne », sorte de cylindre de cuivre à claire-voie, muni à sa base d'un bec assez allongé, dans lequel brûlait une mèche de chanvre trempée dans de l'huile de chenevis. (L'on était encore loin de l'éclairage au « néon » !)

Ainsi préparé, le fil était porté au tisserand qui habitait le pays même. Son métier, actionné par des pédales en bois, fabriquait une toile grossière, mais de qualité et pratiquement inusable, à son tour !

Au tisserand incombait également la confection des sacs, en bourre et déchets. Bien entendu, le calibre du tissu était bien supérieur au précédent, et effectué en chevron, donc extrêmement solide.

CONCLUSION

Des décades se sont succédées et cette évocation de quelque 4 générations antérieures à la nôtre fera peut-être sourire la jeunesse contemporaine !

Modernisation des machines agricoles, remembrement ou échanges de gré à gré ont modifié à la fois les genres de culture et la structure des propriétés othéennes.

Combien de poiriers et de pommiers à cidre ont disparu, faute d'écoulement de cette boisson hygiénique (pas de récolte, ici, la saison dernière et certains boiront de l'eau, souvent) et la perspective apparaît moins agréable, du fait de cette partielle nudité.

Mais, certaines mares subsistent, témoins d'un passé que des familles sensées respectent strictement, à la mémoire reconnaisante des aïeux morts à la peine afin de laisser à leur descendance le patrimoine qui leur permet de vivre difficilement, sans doute, mais dans l'honneur.

Pierre COLINET.

P. S. — A Estissac on disait : « bouter » le lin et le chanvre, dans le rû de Bucey et une rue porta longtemps le nom « du Boutoir ».

S. LOUIS :

QUELQUES JEUX DE JADIS

Ces jeux furent pratiqués à Bucey-en-Othe, vraisemblablement dans toute cette région et peut-être dans bon nombre de communes auboises.

Chaque village connaissait, il y a cinquante ans encore, une vie propre ; le cinéma, le vélo ont tué tout cela. Dommage.

LA CIVETTE

Tracer sur le sol une ligne de départ. A 15 mètres dresser une bûche. Il s'agit de la faire tomber en lançant un morceau de charbonnette. Si la bûche atteinte de volée tombe, vous marquez un point.

Ce jeu fut souvent complété par un jeu d'argent : des pièces de monnaie étaient empilées sur la bûche ; les pièces qui tombaient à l'extérieur d'un cercle de 1 mètre de diamètre appartenaient à l'heureux gagnant.

Qualités exigées : force, adresse, précision.

LA GALOTTE

Analogie : le hockey.

Matériel : sol plat, cercle de 1 m. 40 de diamètre, crosse ou marteau, boule de bois.

Remarque : pouvait devenir dangereux (coups de crosse dans les tibias).

Joueurs : maximum 5.

Règles : tracer le cercle, creuser 4 pots, mettre 4 joueurs en gardiens, crosse dans le pot. Le cinquième (volontaire, ou désigné par le sort), pousse la boule vers l'un des joueurs qui la renvoie ; pendant ce temps le joueur cinq essaie de piquer sa crosse dans le pot provisoirement déserté.

Variante : loger la balle dans le pot, les joueurs étant fixes et n'ayant pas le droit de bloquer le pot avec leur crosse.

LE MIRLIGUET

Analogie : la pichenette des enfants.

Matériel : morceaux de charbonnette épointés, terre molle ou ramollie.

Joueurs : nombre illimité.

Origine possible : jeu de bûcherons. Lorsque la coupe était terminée, les ouvriers payés organisaient une sorte de réjouissance et ce jeu pouvait être érigé en concours.

Règles : L'un des joueurs pique son bâton le plus verticalement possible ; le second plante le sien en tentant de faire tomber le premier ; s'il réussit, il le ramasse et, s'aidant de son bâton, il le lance le plus loin possible ; pendant que son propriétaire court le ramasser, il doit planter le sien trois fois dans la terre ; s'il échoue, le revenu lui prend son bâton et opère de la même façon.

Si au départ le second n'arrive pas à faire tomber le premier, un troisième prend sa place.

S. L.

J. PUISSANT :

FÊTES et DANSES *à SAINT-JULIEN* SOUS LE BON ROI HENRI

Le compte rendu d'un procès dont les pièces figurent aux archives de l'Aube, et dont le récit est donné en détail dans l'ouvrage de l'abbé Pétel : « Les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, seigneurs de Sancey », nous fournit quelques renseignements et quelques faits à propos des fêtes et de la danse à la fin du XVIe siècle, sous le règne de Henri IV.

Ce procès eut pour objet un litige quant à l'exercice des droits de police sur le territoire de Sancey, maintenant Saint-Julien-les-Villas ; le commandeur des Hospitaliers de Troyes, seigneur du lieu, donna à ses villageois l'autorisation de célébrer leur fête patronale et de danser en liberté. Mais les officiers (policiers) royaux, arguant de ce que Sancey faisait partie du village royal de Croncels, et qu'ils devaient y exercer les droits de police, interdirent la fête sous prétexte que la famine et les épidémies n'autorisaient pas les réjouissances. Les paysans, forts de l'appui de leur seigneur, passèrent outre ; les officiers royaux, bafoués, vinrent troubler la fête, frappèrent des danseurs (surtout des femmes), arrêtèrent quelques récalcitrants, et finalement il y eut procès, les deux parties (commandeur des hospitaliers et officiers royaux) étant d'ailleurs plaignantes pour le même motif : usurpation de droits de police, donc de droits de propriété. La justice royale donna finalement raison au Commandeur.

Quoi qu'il en soit, les pièces du procès nous donnent les renseignements suivants :

La fête, commencée le 28 août 1597, jour de la Saint Julien, devait battre son plein le dimanche suivant, appelé le « Beau dimanche ». Elle était organisée par des « valets de la fête », c'est-à-dire un comité des fêtes comme il en existe encore maintenant dans chaque quartier de Troyes.

Le lieu où se déroulait la fête était une prairie, car la fête, c'était surtout le bal en plein air. Les valets de la fête avaient loué quatre ménétriers ; on dansait donc dans l'herbe ; la danse était menée par un gentilhomme, Louis de Lannoy, neveu du seigneur. Le dimanche, on dansait déjà avant les vêpres ; le bal s'interrompait alors, tout le monde allait à l'église, et on revenait danser après les vêpres.

Une coutume existait qui se prolongea jusque vers 1830 : les organisateurs achetaient des fleurs, faisaient venir une bouquetière et distribuaient, à l'église,

des bouquets aux « personnes honnestes », c'est-à-dire aux notables de la paroisse et des environs. La bouquetière amenait plus de bouquets qu'il n'était besoin et vendait le reste dans la foule, après l'office.

Autour de la prairie où l'on dansait, les cabaretiers de Troyes venaient installer des buvettes ; l'une d'elles, en cette année 1597, était disposée sur la Seine, dans un bateau. Il y venait aussi des forains, puisqu'au procès les officiers de justice seigneuriaux furent accusés d'avoir exigé un écu, somme manifestement exagérée, pour les droits de place « d'un homme qui montrait un jeu ».

Que dansait-on ainsi en plein air, dans le pré, au son de quatre violons ?

C'est à un vieux livre qu'il faut le demander, un vieux livre dont la bibliothèque de Troyes, bien qu'il soit extrêmement rare, possède 2 exemplaires. Cet ouvrage vénérable, paru en 1596, donc exactement à l'époque de la fête de Saint-Julien, porte ce titre bizarre : « Orchésographie » avec en sous-titre, comme il était d'usage en ce temps, une longue explication du contenu du livre : Traicté en forme de dialogue par lequel toutes personnes peuvent facilement apprendre et practiquer l'honneste exercice des dances. L'auteur en est Thoinot Arbeau, pseudonyme ou plutôt anagramme du nom d'un chanoine de Langres, Jean Tabourot, qui avait beaucoup dansé dans sa jeunesse, avoue-t-il, et qui était l'oncle d'Estienne Tabourot, seigneur des Accords, l'auteur dijonnais assez connu d'un curieux ouvrage : « Les Escraignes dijonnaises, les Bigarrures et les Apophtegmes du seigneur des Accords ».

L'Orchésographie est un traité de danse complet, où les airs sont notés, où tous les pas et toutes les figures sont minutieusement expliqués. En appliquant ses enseignements il serait possible, sinon facile, de reconstituer ces danses du temps de Henri IV. Contentons-nous ici de les énumérer.

On dansait la basse danse, la pavane, la gaillarde, le tourdion, la volte, la courante, l'allemande, et déjà quelques danses plus aristocratiques, qu'on retrouvera à la cour de Louis XIV, mais qui ne devaient guère être connues et pratiquées dans la prairie de Saint-Julien : la gavotte, la morisque et la canarie. Mais surtout, on dansait le branle, et le livre de Thoinot Arbeau en étudie une vingtaine de sortes : branle double, branle gay, branle d'Ecosse, branle du Poitou, branle des sabots, branle de Bourgogne, branle du Haut Barrois, etc.

Ces danses traversèrent les siècles, et vinrent presque jusqu'à nous ; elles étaient encore dansées jusqu'à la fin du XIXe siècle, sous la forme modifiée du quadrille, qui lui-même dérivait de la contredanse, laquelle venait des danses ci-dessus ; et, dans les contredanses que nous avons relevées à Lusigny et dont nous avons donné une trenitz dans notre n° 1, l'allemande est un pas très souvent noté.

J. PUISSANT.

LÉGENDES
SUPERSTITIONS
TRADITIONS

J. PUISSANT :

Les forces surnaturelles et la littérature orale

Parmi les rares essais de synthèse qui ont été tentés concernant les faits folkloriques, celui d'André Varagnac est essentiel. Il figure dans le livre : « Civilisation traditionnelle et genres de vie », ouvrage récent (1948), mais qui expose les résultats de longues années de recherches, puisque l'auteur, savant sociologue et folkloriste, annonce dans l'introduction que sa « vocation » est née en 1915 et que c'est en 1928 qu'il fonda la Société du Folklore Français.

« Civilisation traditionnelle et genres de vies » est un livre capital, et nous nous y reporterons constamment quand nous aurons à étudier la plupart des coutumes locales auboises : feux des brandons et de la Saint Jean, carnaval, culte des morts, superstitions attachées aux monuments mégalithiques, sorciers, fées, coutumes de travail, etc.

Aujourd'hui, en ce début de nos publications, nous allons tenter d'exposer en les résumant quelques-unes des conclusions du livre. Elles constituent une théorie cohérente, explicative, que tout folkloriste ou simplement amateur se doit de connaître.

Le milieu, dit A. Varagnac, a sur les gens une influence primordiale, et il cite une phrase du géographe Vidal de la Blache : « Le sentiment obscur et inquiétant de cette force enveloppante qui se dégage autour de nous du milieu physique et du milieu vivant, fut jadis une hantise de l'imagination humaine, comme l'attestent, sous toutes les latitudes, tant de mythologies, de pratiques superstitieuses, de dictons et de légendes ». De cette constatation naît par conséquence l'idée de prédétermination, de destin, de sort.

Les fées, les esprits, les êtres surnaturels, capables de défaire les destins, nous ramènent à un âge où l'homme ne percevait pas qu'il y eût un ordre propre à ce milieu. Il n'y avait pas, pour les gens de ces temps reculés, de « phénomènes », mais rien que des « événements ». Tout acte était dû à une force, et vraisemblablement à quelque être, visible ou invisible.

Le tonnerre et la foudre, la grêle, l'éclipse, l'inondation, la maladie, par exemple, n'étaient pas explicables scientifiquement et on était obligé de les attribuer à l'intervention de forces, donc d'êtres surnaturels.

Toutefois, aucun événement n'était isolé : chacun faisait partie d'une grappe, d'autres d'une réaction en chaîne, d'une cascade ou d'une filière de faits, sans pour cela qu'apparaisse la causalité, l'universelle interdépendance des phénomènes.

Ici, ouvrons une parenthèse pour attirer l'attention sur l'importance de ce qui précède. Car cela nie d'une façon catégorique l'existence chez nos ancêtres reculés, les néolithiques pré-celtes, d'une cosmogonie cohérente avec dieux régissant l'univers. Pas de religions ; pas de prescience des religions ; pas d'appel à la logique, à la cohérence, à la synthèse. Cet état d'esprit de nos ancêtres, persistant en nous, expliquerait cette répugnance à la métaphysique et à la mystique chez la plupart des gens, et en particulier par un retour aux formes mentales originelles, quelques déformations du christianisme chez certains qui ont par exemple, en ce qui concerne le culte des saints, le diable, l'enfer, etc., des conceptions et des idées contre lesquelles le clergé s'élève à juste titre.

Revenons à l'exposé de la théorie d'A. Varagnac, qui se trouve à cet endroit résumée et imagée dans cette formule saisissante : « Il n'y a pas de lois du monde, il n'y a que des histoires ».

D'où : l'homme a dû imaginer avant de comprendre, il a dû se figurer ce qui se passe, avant de connaître ce qui se produit, et sa civilisation n'était pas logicienne. La création de fables était le cours normal de son esprit. Conséquence : la littérature orale avait une énorme importance.

Ici, il faut s'arrêter encore, car trois objections apparaissent, dont l'auteur ne formule que la troisième, mais sa réfutation vaut pour les trois. La première, c'est que, à la lumière de ce qui précède, on doit admettre que chaque individu serait amené à imaginer lui-même ses fables et ses histoires.

La seconde, c'est qu'un même individu n'imaginerait pas forcément la même histoire pour expliquer le même phénomène se reproduisant à un autre moment.

La troisième, c'est qu'il y a quand même un cadre et des directions données à cette imagination, et ce sont les exigences du réel et de la vie pratique.

A. Varagnac réfute ces objections en soulignant qu'en effet le foisonnement, l'anarchie et l'incohérence inextricable des faits folkloro-sociologiques qui devraient s'ensuivre sont diminués et ordonnés par le fait que, par suite du bagage des traditions déjà fournies par les individus qui l'ont précédé, par suite de l'identité de certains réflexes chez les hommes, par suite aussi des contraintes de la vie pratique, l'imagination de chaque individu ne pouvait connaître qu'un petit univers de personnages particuliers, caractérisés chacun par un petit nombre d'aventures et de traits qui lui étaient propres. En conclusion, dit A. Varagnac « ces traditions insèrent au monde extérieur l'élément de généralité dont l'esprit ne peut se passer. Les légendes et les mythes rendent donc à la conscience archaïque un service analogue à celui que nous demandons à nos concepts scientifiques et aux lois naturelles ».

Charles ARPIN :

Mélusine a hanté la Champagne méridionale

Aux temps lointains des Celtes.

Il était une fois...

Melk la divine, célébrait avec la grâce de sa beauté le culte des aïeux aux sources vaporeuses du Landion, dit la tradition.

Mélusine, la fée monstrueuse et tourmentée, troublait l'air humide de la vallée de ses cris terrifiants, dit la légende.

Réalité ou fiction. ?

Quoi qu'il en soit, Melk ou Mélusine sont au point de départ d'une civilisation dont la persistance au delà de la naissance du Christianisme explique la haute valeur morale des croyances et des mythes aux origines archiséculaires de nos ancêtres les Celtes.

× × ×

Les Celtes ne sont ni les autochtones de notre sol ni les descendants d'une race ethniquement homogène, mais un peuple hétérogène issu des chasseurs de renne de la forêt ancestrale, des Ibères et des Ligures, des envahisseurs, constructeurs des mégalithes du 3e millénaire et des tribus indo-européennes qui, par migrations et invasions, s'y sont implantées au milieu des premiers mille ans avant notre ère.

Entre 1900 et 1500, au moment où au Tyrol et en Bohème s'ouvrirent des mines de fer, il se produisit, entre les rives de la mer Egée et l'Europe centrale, un courant très prononcé de populations indo-européennes ignorantes l'une de l'autre : c'étaient des Celtes ou des proto-Celtes dont quelques tribus mêlées à des éléments plus orientaux s'étaient déjà fixées en Gaule.

Au cours de ces quatre siècles, les Celtes de l'Europe centrale asservis par les Scythes de la Sibérie ne manifestèrent ni résistance, ni rebellion, mais ils s'employèrent à perfectionner leurs moyens de production et d'échange et à améliorer leur existence.

Endurcis par de dures épreuves et un travail forcené, en l'an 500, ils secouent le joug de leurs oppresseurs et renaissent à la vie d'indépendance. Armés d'une vigueur nouvelle et repris par le goût de l'aventure ils abandonnent leurs montagnes et marchent en masses dispersées, les uns vers l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, les autres vers la Gaule.

Une soixantaine de leurs tribus indépendantes les unes des autres, sous le commandement de chefs souvent adversaires et rivaux, en occupent les

points favorables des plaines et vallées, des rivières et fleuves, des côtes et hauteurs, et y introduisent leurs cultures, leurs industries et leur civilisation.

Divisés socialement mais spirituellement unis dans l'unité des grands Dieux, sous l'égide de la classe savante des druides, dépositaires des lois, des coutumes de la philosophie, de la science, des lettres et de la religion, ils vivent plus pacifiques que guerriers dans un monde émouvant et infini de dieux et surtout de légions de déesses dont chaque tribu a les siennes : déesses des eaux, déesses nourricières, déesses mères qui protègent les bois, les champs, les sources, président à la fécondité et l'abondance, à la santé des animaux et des humains.

L'imagination gauloise a fait d'eux des êtres surnaturels à représentation tribale ou à formes zoomorphiques, dieux à trois têtes, à trois visages, dieu cornu au serpent, comme Cérunnos le cornu, Eponine la grande jument, Mélusine au corps changeant etc... dont chacun a ses vertus et ses vices.

Mélusine a dans le folklore de notre Champagne méridionale une réputation tristement célèbre de cruauté transmise de siècles en siècles à tort ou à raison.

Il y a cent ans à peine, elle faisait encore trembler les populations crédules de notre terroir. Aujourd'hui elle n'est plus que l'héroïne triste et malheureuse d'un conte tragique qui ne fera plus que tirer des larmes aux cœurs sensibles.

× × ×

Il était une fois...

Mélusine, d'après l'histoire qui en a été écrite en 1478 par Jean d'Arras, le secrétaire du duc Jean de Berry, féru de légendes, serait la fille d'un roi d'Albanie et de Pressine et d'une fée qui se montra marâtre impitoyable envers sa fille, fée elle-même, dont elle fut la victime expiatoire de la mort de son père en la « vouant » à métamorphoser chaque samedi le bas de son corps en serpent.

Elle aurait été l'aïeule et la protectrice des princes de Lusignan dont les armes ont pour cimier une sirène se coiffant au sortir d'une cuve.

La fée Mélusine était pour ses contemporains un être surnaturel aux formes sculpturales, au visage altier, aux yeux d'acier et au casque de cheveux audacieux qui, malgré sa transfiguration momentanée savait plaire, ce qui la fit épouser le comte de Raymondin en lui faisant toutefois promettre de ne pas chercher à la voir le dernier jour de chaque semaine, ce qu'il accepta sans réticence. Elle fit construire pour leurs amours un formidable château dans le Poitou sur les terres des Lusignan ; ils y passèrent, on le devine des jours féériques. Mais l'époux se lassa de l'ignorance dans laquelle le tenait sa femme, la curiosité le poussant et la jalousie le tenaillant, un matin il la suivit sans bruit dans son déplacement forcé et à travers les fentes de l'huis de la chambre où elle s'était enfermée, il s'aperçut du mystère qu'elle lui avait celé ; effrayé il poussa un hurlement d'épouvante.

Mélusine ainsi avertie de la violation de son secret répondit par des cris terribles que l'on appela plus tard cris de Mélusine et s'échappa par une fenêtre, disparaissant pour jamais du château de Lusignan pour aller enterrer sa détresse sur les confins de la Bourgogne dans les profondeurs de la forêt de Meaulnes. Mais toujours fidèle à son amour elle revenait dans les fossés de la forteresse du Poitou et chaque fois qu'un de ses parents était en danger de mort ou qu'un malheur menaçait la famille, elle y proférait des clameurs terrifiantes puis s'enfuyait en gémissant.

Du Poitou, la légende courut l'Europe, de l'Allemagne à l'Italie, de l'Espagne à l'Irlande et à la Scandinavie elle se propagea dans la plupart des provinces de France mais plus particulièrement dans la Marche, l'Angoumois,

la Champagne où les Lusignan possédaient des terres : elle y manifestait sa présence par des incantations, tantôt humaines et généreuses, tantôt barbares et cruelles.

× × ×

Le plateau jurassique qui limite au sud le département de la Côte-d'Or et le nôtre découpe en s'abaissant vers Etourvy des crêtes pierreuses verdoyantes dont les pentes laissent suinter des filets d'eau limpides qui sourdent aux bords d'un bassin agreste, creusé par leur afflux, aux temps mystérieux les plus reculés. Aujourd'hui, ces lieux prédestinés ou priviligiés par le « souffle de vie », quoique dégagés de leur sauvagerie, vus pour la première fois, provoquent une émotion sembable à celle ressentie au bord des sources, fontaines et grottes où nos lointains aïeux avaient dressé des autels à leurs divinités. Il n'est pas impossible que Mélusine qui résidait à quelques lieues de là ne soit venue par le chemin des fées toujours praticable se joindre aux prêtresses qui y célébraient le culte et même être l'une d'elles.

Le château de Meaulnes était bâti au creux des bois, sur un puits que l'on montrait encore, paraît-il, il y a une centaine d'années en se racontant les vicissitudes de la Mélusine. Il formait la salle basse d'un donjon de sept étages dont chacune des chambres était percée d'une ouverture à travers laquelle passait une corde fixée à la charpente du sommet afin de pouvoir en tirer de l'eau. Des fossés profonds entouraient l'enceinte et protégeaient les murailles que l'on ne franchissait que par un massif pont-levis aux herses puissantes soutenues par de solides chaînes.

Mélusine y vivait en maîtresse intraitable, entretenait autour d'elle une domesticité soumise à ses volontés et des hommes d'armes dévoués à ses sautes d'humeur et toujours prêts à obéir brutalement à ses ordres. Elle accablait ses sujets de redevances et de vexations.

Ceux d'Arthonnay, tout proche, osèrent se révolter : elle les en punit férocement. Elle fit occuper sous son commandement le village par ses suppôts, en réduisit à merci les habitants en quelques jours, ordonna de les passer au fil de l'épée, puis de rechercher ceux qui avaient pu s'enfuir pour leur faire subir le même sort et termina son odyssée par l'incendie de chaumières. A son retour triomphal, ses courtisans se précipitèrent à ses pieds pour la complimenter ; seule s'abstint, en exhalant la peine qu'elle ressentait d'un tel carnage, une jeune fille du nom de Suzanne, orpheline recueillie par Mélusine dans un de ses jours de bonté, et qui était adorée de toute la contrée. La légende dit d'elle : « C'était un lys qui s'épanouissait au soleil de justice et de pureté ». Mélusine, prise de rage, malgré son amour profond, n'en tint aucun compte et, toute rouge de ses imprécations, la précipita dans le puits de la chambre basse du château. Prise tout à coup de remords, elle ordonna de la retirer, mais il était trop tard : elle était morte. Folle de désespoir et toute en furie, Mélusine lança la plus terrible de ses malédictions sur la demeure qu'elle affectionnait cependant au-delà de toute expression ; elle disparut alors et oncques ne la revit jamais plus.

C'est alors, dit encore la légende, que l'on « a surtout vu croistre (sic) dans les jardins féodaux le chardon de la pire espèce, tandis que le lys étalait sa blancheur et répandait son odeur dans le jardin du vassal ».

Les vilains, délivrés, démolirent pierre par pierre ce gîte infâme ; elles servirent plus tard à construire non loin de là celui dont les ruines moyen-âgeuses défient encore aujourd'hui les injures du temps.

Il y a cent ans à peine, les gamins d'Arthonnay marquaient encore leur réprobation à Mélusine en jetant, le jour de l'Ascension, chacun une pierre

sur le petit tertre d'où elle aurait commandé le massacre et l'incendie et accompagnaient leur geste des cris répétés de : « Tiens, voilà pour Mélusine ».

Pauvre Mélusine !

× × ×

Vieille et laide, accablée par les souffrances de son incarnation et de sa réincarnation hebdomadaire, Mélusine inspirait encore la crainte et l'effroi aux populations de la forêt du Der quand, le soir des trépassés, elle se hissait pour la même nuit au faite des donjons de Vendeuvre et de Brienne, vociférant des appels véhéments à la fin du monde !

N'était-ce pas plutôt la fin de ses maux qu'elle implorait du ciel et aussi bien que celle de ceux pour qui la vie n'avait été qu'une marâtre.

Pour moi Melk la divine, déesse des premiers temps, et Mélusine, la fée vengeresse du Moyen-Age est la prêtresse de l'innocence et de la douleur, de l'amour et du pardon et ses cris ne sont que la protestation d'une âme ulcérée par l'injustice du sort !

Paix à son âme !

Charles ARPIN.

BIBLIOGRAPHIE

Almanach annuaire de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, 1860.

Annuaires de l'Aube, 1859-1860.

« Dieux et héros des Celtes », par Marie-Louise Syestedt, 1940.

« Mélusine », par Jean Puissant, 1950.

« L'art gaulois », par André Varagnac, 1956.

J. PUISSANT :

LÉGENDE de SAINT-PARRES

(Saint-Parres-aux-Tertres)

Saint-Parres-aux-Tertres porta le nom de Mont aux Idoles. C'est dire que sur la hauteur se dressait un temple gallo-romain et que ce sanctuaire fut un des derniers à être révéré quand le christianisme s'implanta chez nous. Les premiers évangélisateurs de la Gaule, avec une audace dont leur foi les animait, allaient volontiers, au risque de leur vie, implanter leur ermitage et faire leurs prédications dans les lieux les plus attachés au paganisme. Ce fut le cas de Patrocle, dont le nom fut raccourci en « Parres ». C'était un riche Troyen, Il alla installer son ermitage tout près de Saint-Parres, au bord de la Seine, à Foissy. « Nul bruit n'arrivait jusqu'à lui, dit le chanoine Prévost dans son « Histoire du diocèse de Troyes », si ce n'est le chant profane des païens du voisinage ». Les chrétiens de Troyes, encore peu nombreux, allaient fréquemment le visiter ; ce qui attira l'attention des autorités sur lui, et il fut arrêté et amené au tribunal. On lui demanda, comme on le faisait pour tous les chrétiens, de reconnaître le culte de Rome et de l'empereur. Il s'y refusa énergiquement, et fut condamné. La sentence était affreuse : on devait le mener près de son ermitage, le jeter garrotté dans le marais, à un endroit où la vase épaisse devait l'engloutir. Mais, au moment où on le jetait dans la bourbe, saint Parres, d'une voix forte, invoqua Dieu : « Sortez-moi de cette boue ! » implora-t-il. Aussitôt, il fut miraculeusement ramené sur la terre ferme, débarrassé de ses liens, tandis que les soldats aveuglés et frappés de confusion couraient de-ci de-là. Saint Parres s'échappe, traverse la Seine, monte sur la colline et s'y prosterne en prières. Au bout d'un moment les soldats, revenus de leur trouble et fous de rage, le cherchent, le trouvent et lui tranchent la tête. Saint Parres se relève, prend sa tête et la porte au sommet de la colline, à l'endroit où fut édifiée l'église de Saint-Parres-aux-Tertres. Ceci se passait en 275, sous le règne d'Aurélien. Saint Parres est bien entendu le patron de la paroisse qui porte son nom, ainsi que celui de Fralignes, Onjon et Praslin. Le chanoine Prévost donne à ce sujet une indication intéressante. Il signale l'origine probable de ces légendes de saints se promenant avec dans les mains leur tête coupée : quand on fit des statues des saints on leur donna, pour que les fidèles puissent les reconnaître, des attributs qui évitaient les risques de confusion ; ainsi, les saints décapités furent figurés le col tranché et portant leur tête entre leurs mains. Les fidèles, transposant ce qui n'était qu'un signe de reconnaissance symbolique, en conclurent que, puisqu'ils portaient leur tête, c'est qu'ils avaient accompli cet étonnant prodige de marcher et de parcourir un certain trajet en la portant.

Légende de Saint-Gengoult

(Compléments)

La publication dans le n° 1 de la « Légende de Saint Gengoult » nous a valu un courrier fort intéressant, et en particulier des précisions qui ont leur place ici.

C'est ainsi que Mlle Richard, de Balnot-sur-Laignes, nous adresse une naïve pièce de vers, qui figurait imprimée sur des cartes postales représentant une fontaine située entre Fontette et Verpillières, la fontaine Saint Gengoul.

La voici :

LEGENDE DE SAINT GENGOUL

Une légende que, naguère
On ne lisait, non sans pitié,
Apprend que, rentrant de la guerre,
Le saint aborda sa moitié

Et sur un ton inconnu d'elle,
Lui dit, tout en la caressant :
Ton cœur m'est-il resté fidèle,
Cependant que j'étais absent ?

Elle fut plus qu'affirmative
Mais lui fut moins que convaincu
Et pour preuve définitive
Que son honneur n'avait vécu,

Plonge ton bras dans la fontaine
Et si tu peux l'en retirer,
Ajouta-t-il sois certaine,
Mon doute ne saurait durer !...

Mais au contact de la chair nue,
L'eau chauffa, comme l'or qui fond,
Et l'infidèle est revenue,
En laissant son bras dans le fond.

L'histoire également, rapporte
Qu'à la Saint Gengoul sans fracas,
La nuit, on décorait les portes
Des maris qui sont dans ce cas.

Par ailleurs, M. Chaumont, instituteur à Ormes, près Arcis-sur-Aube, nous signale que « la commune d'Ormes est effectivement placée sous la protection de Saint Gengoult, fête patronale le dimanche qui suit le 11 mai. D'après les travaux que j'avais amorcés, cette dévotion à Saint Gengoult date du 12e ou 13e siècle. Il existe encore une fontaine Saint Gengoult, qui rendait la vue aux aveugles. Saint Gengoult a détrôné Saint Bauzange et Saint Balsème, qui l'avaient précédé aux 11e et 12e siècles alors que la paroisse, bâtie sur un emplacement de village gallo-romain, se trouvait légèrement à l'est du village actuel ».

L'abbé Terre, d'Avallon (Yonne), s'est livré à des recherches approfondies et va publier un livre au sujet de Saint Gengoult. Il a relevé le culte du saint dans des régions fort étendues. De nombreuses églises, dit-il, furent consacrées à Saint Gengoult dans les diocèses de Langres, Nancy, Saint-Dié, Arras, Châlons, Sens, Troyes, Dijon et Autun. Dans les Flandres, les effigies du saint sont si nombreuses qu'un archéologue a pu écrire : « Un album des diverses statues de Saint Gengoult permettrait de constituer le costume militaire des gentilshommes du XIVe siècle à nos jours ». En Bourgogne, de nombreuses églises lui sont consacrées, et deux villages de Saône-et-Loire portent son nom.

Le culte de Saint Gengoult se répandit jusqu'en Suisse (Cf. le village frontière de Saint-Gengolf) ; on le trouve encore en Allemagne (Mayence, Aix-la-Chapelle), et en Belgique (diocèses de Namur, de Liège et de Gand).

J. P.

FAH-WHIN :

Au PAYS des FÉES

(PAYS D'OTHE)

« Je rencontrai l'autre jour une bonne fée qui courait comme une folle, malgré son grand âge.

— « Etes-vous donc si pressée de nous quitter, Madame la fée ? » lui demandai-je.

— « Ah ! ne m'en parlez pas ! répondit-elle. Il y a quelques centaines d'années que je n'étais venue sur la terre, et, je n'y comprends rien. J'offre la beauté aux jeunes filles, le courage aux jeunes gens, la santé aux malades, enfin, tout ce qu'une fée peut offrir de bon aux humains et tous me refusent : « Avez-vous de l'or et de l'argent ? Nous ne souhaitons pas autre chose » me disent-ils. Aussi je me sauve, car j'ai peur... »

George Sand, à qui nous empruntons ce passage extrait des contes d'une grand-mère, George Sand, hélas ! avait rencontré la dernière fée. Les belles et vaporeuses dames quittaient son Berry natal ; à la même époque, elles abandonnaient cette terre d'élection qu'avait été pour elles la Forêt d'Othe...

Que reste-t-il aujourd'hui de leur empire ? L'historiographe des fées n'a pas travaillé pour nos bibliothèques ; sa plume, un rayon de lune, n'a pas parcouru le parchemin, mais les plateaux rocailleux des collines d'Othe et le velours herbeux des vallons et des clairières. A peine a-t-elle effleuré quelques feuillets cadastraux, seuls vestiges, bien pâles, d'un règne qui n'était pas à l'échelle humaine !

La tradition orale, en revanche, était fort documentée et les légendes fleurissaient sur les lèvres de nos aïeux, pieusement conservées de père en fils. Mais l' « histoire anecdotique », elle aussi, s'est effacée. Et nous serions fort démunis pour parler des fées aujourd'hui, si des chercheurs locaux — des contemporains de George Sand — ne s'étaient attachés à rassembler ce qui restait à sauver. Et c'est à l'un d'entre eux, M. F. Gabut, personnalité aixoise bien connue, que nous nous adresserons pour vous présenter les fées du pays d'Othe. M. Gabut qui, vers 1900, a écrit un opuscule d'archéologie préhistorique et gallo-romaine de la vallée de la Nosle, a noté près de vieux conteurs othéens des légendes vagues, mystérieuses, vaporeuses, comme les fées elles-mêmes. Mais, au fait, n'est-ce pas là le caractère propre des mondes féeriques ? Il serait décevant d'emprisonner dans un conte sagement charpenté les chevalières du cercle enchanté...

Si vous voulez faire pèlerinage au pays des fées, allez donc au « Cul de la Louvière », là même où se déroulait au premier dimanche de juin le « rapport de Sainte Pétronille ». Quittez donc la vallée de la Nosle à Pitouéte, traversez la Bouillant, les Robins et atteignez le Pré d'Aissy. Un mauvais chemin vous

conduit alors dans un vallon qui s'enfonce entre les bois du Champion et les bois de Saint-Mards : vous êtes là en terre des fées, je dirai mieux : au sanctuaire des fées ! Peut-être apprécierez-vous le charme mystérieux qui émane de cette combe. Un conseil toutefois : ne vous attardez pas ! Au premier rayon de lune les clairières risquent de se peupler de divinités aux longues robes diaphanes dont les pieds délicats foulent à peine le gazon qui perle sa rosée. Une suave mélancolie s'échappe d'invisibles instruments et de captivantes paroles bercent votre rêverie. Malheur à vous ! Vous êtes à jamais l'esclave des enchanteresses comme le sont devenus tous ceux, paysans ou grands seigneurs, qui se sont attardés dans la contrée, minuit passé, et que nul n'a jamais revus... Peut-être, après tout, le « Cul de la Louvière » est-il pour eux le « cercle du bonheur parfait »...

Quittons donc, avant minuit, le sanctuaire des déesses de la lune et cherchons le « Branle des Fées ». Nos dames vaporeuses s'y rendent parfois pour y accomplir une cérémonie sacrée de leur rite religieux. La tradition orale nous aurait guidés... autrefois : « Là-haut dans les bois... A l'est de la Bouillant... » Serait-ce le plateau de Vauroise ? les buissons de Galbaux ? Un chemin des crêtes nous y conduit, qui sent le mystère... Mais le lieu n'est pas un sanctuaire sacré jalousement gardé par les fées. Sans doute, les habitants de la contrée, les fermiers de la Plionnerie peut-être, ont-ils assisté respectueusement aux rondes sacrées des sœurs de Mélusine...

Pourquoi n'irions-nous pas au « Grand Branle » ? Toute la contrée s'y rendait autrefois, là-bas, sur le terroir du Mineroy, à l'extrême limite du département. Le Grand Branle ? ... C'est la fête du Renouveau, le solstice d'été peut-être. Toujours saintes et vénérées, les fées président les réjouissances publiques : c'est la fête pour tous et chacun y oublie ses peines pour y célébrer l'espérance en des danses frénétiques, mêlées aux ondoyantes farandoles des Koridwen othéennes...

Quittons le Grand Branle et cherchons le « Chemin des Fées ». M. Salmon le signale à Saint-Mards, dans son dictionnaire paléoethnographique. Serait-ce ce chemin large et gazonné aux ornières peu marquées ? Ou ce sentier qui file sous bois, herbeux et frais, et nous invite à la mollesse et l'abandon ? A moins que... cette pelouse à l'herbe fine et courte qui borde la forêt et nous conduit au « Pommier d'argent » ?... Non... nous ne le trouverons pas, notre chemin des fées : il était connu, on en avait entendu parler, mais personne n'a jamais pu dire où il existait. Et cela se passait il y aura tantôt un siècle...

Aujourd'hui, les chenillettes des tracteurs forestiers ont à jamais effacé le chemin des fées et le ronflement des tronçonneuses couvre les chœurs magiques du « Cul de la Louvière ». Les fées, créatures de la lune et du silence, n'ont pu résister à l'éclat du progrès et à son trop puissant coup de baguette. Et c'est dommage... Pourquoi nos fées champenoises n'ont-elles appliqué cette vertu bien bretonne qu'est la ténacité des Korrigans armoricains ?...

FAH - WHIN.

FAH-WHIN :

LA COUTUME DES "MAIS" en pays d'Othe

Quiconque traverse les villages de la Forêt d'Othe, du Perthois et d'autres régions auboises, au matin du 1er mai, n'est pas sans remarquer d'imposants baliveaux qui, pendant la nuit, ont fleuri de leurs feuilles naissantes grilles et palissades.

C'est qu'en effet la coutume des « mais » est restée très vivante en pays d'Othe.

Au cours de la nuit du 1er mai les jeunes gens, dûment armés de serpes et de cognées, nantis quelquefois d'une charrette, vont donc dévaliser clandestinement la coupe la plus proche. Les plus jolies perches des « trochées » de taillis tombent alors sous la main plus ou moins experte de nos bûcherons amateurs. Ceux-ci choisissent en général des « mais » de charme — comment pourrait-il en être autrement puisqu'ils sont destinés aux charmantes représentantes du sexe faible. Toutefois quelques dictons locaux leur soufflent bien :

Un seuyon (sureau), une souillon.
Un boulin, une put...
Une épine (aubépine), une maline !...

Je ne conseille à personne la mise en pratique de ceux-ci : j'ai personnellement usé du dernier et, si je n'ai pas eu à le regretter, c'est que j'avais su m'entourer des précautions d'usage. Mais les échos d'alentours ont répété le flot d'invectives adressées à celui qui... et que...

Plaignons au passage les malheureux jeunes gens de la Champagne Pouilleuse qui, ne disposant pas de charme, sont obligés souvent de se rabattre sur de maigres triques d'aulnelles empruntées au ruiseau voisin. Il est vrai que, pour eux, la corvée est moins pénible.

Pénible en effet, elle l'est pour nos « charmeurs » : deux hommes sont parfois nécessaires pour porter un « mai ». Et quand il faut dresser celui-ci à la porte de la bénéficiaire, l'opération se fait-elle dans un silence tout relatif, tandis que fouettés au passage par la ramure, les fils électriques illuminent les ténèbres de leurs étincelles azurées au grand dam des fusibles du transformateur. Petit détail, auquel on ne s'arrête pas ! Plus grave est l'irruption d'un père mauvais coucheur qui chasse la bande sous la menace du bâton, de la fourche ou de la cartouche de sel.

Il n'est pas rare de voir le « mai » orné d'un bouquet ou d'entrelacs naïfs et maladroits sculptés dans l'écorce : attentions délicates de galants attitrés.

En principe, toutes les jeunes filles, parfois même les vieilles, sont servies : voyez donc la devanture d'une famille nombreuse, elle est devenue succursale de la « vente » voisine... Le « mastroquet » non plus n'a pas été oublié : un superbe « bouchon » de genièvre orné d'un flot de rubans et d'un bouquet de lilas est accroché à son enseigne ; et, dès le lendemain, une lourde bouteille noire à col doré pend à son extrémité : vous devinez, n'est-ce pas ?

Généralement, l'entente règne entre les jeunes gens pour la pose des « mais » : on a pourtant vu quelquefois deux bandes rivales, l'une défaisant ce que la première avait édifié.

Mais la nuit n'est pas complète sans le chahut d'usage. Au soir chacun a repéré dans les champs ou dans le village les instruments aratoires ou autres laissés à l'abandon par un propriétaire mal avisé. Et sitôt les « mais » posés, des équipes de déménageurs bénévoles vont transporter le tout sur la place ou dans l'abreuvoir à grand renfort de vacarme, en n'oubliant pas par exemple de bourrer les rouleaux de briques ou de cailloux pour en décupler le tintamarre. Aussi vous pouvez imaginer le bric-à-brac étalé au matin quelque part dans le village. Les choses les plus saugrenues s'y rencontrent. Et les habitants de Pâlis ne s'étonnèrent pas trop de voir ainsi transportée sur la place publique une cabane à usage de waters-closets ! Là encore les choses ne vont pas toujours très bien : les grincheux menacent de porter plainte. En général tout se termine par une « roquette » de marc ou par un verre de cidre : les déménageurs rapportant eux-mêmes, le lendemain, les objets subtilisés et non encore récupérés par leurs propriétaires. Pourtant, à Villemoiron, on a pu voir pourrir à la carrière qui domine le village un tarare, que son intransigeant possesseur se refusa toujours à aller chercher !

Revenons à nos « mais » : toute peine méritant salaire, vous pensez bien que si les jeunes gens se donnent tant de mal, c'est qu'au bout se trouve l'agréable moment de l'arrosage. Les coutumes diffèrent de village en village : ici les jeunes filles se groupent pour offrir un goûter ; là, chaque dimanche, quelques « mais » seulement sont arrosés et l'opération complète prendra bien tout le mois. L'arrosage est souvent une bonne partie de plaisir : les chants et les rires se mêlent aux chocs des verres, la fumée des cigarettes aux vapeurs du marc ou au bouquet du cidre bouché et du bon vin.

Serez-vous étonné maintenant d'apprendre qu'un inspecteur trouva mauvaise mine à un jeune instituteur qu'il visitait un lundi matin 12 mai ?

FAH - WHIN.

POÉSIE POPULAIRE
CHANSONS
ET DANSES

G. ROY :

Une danse de l'Aube :

"LA SOYOTTE"

Que danse-t-on en Champagne ?
la Soyotte, bien sûr...

Voici donc une réponse sans équivoque, qui prouve bien à qui veut l'entendre que, si les Bretons ont leurs gavottes, les Auvergnats leurs bourrées, nous, Champenois, nous avons notre soyotte. Et cela semble si vrai qu'il ne viendrait à l'idée de personne de le nier.

Pourtant, c'est faux ! car il n'y a pas de danse folklorique, à quelques très rares exceptions près, qui soit l'apanage d'une province.

D'où vient donc cette nuance qui nous fait reconnaître telle danse comme provençale ou, telle autre comme normande ?

Tout d'abord qu'il existe divers types de danses bien marqués : les branles, les promenades, les gavottes, etc... qui ne furent pas adoptés avec le même engouement dans chaque région. Que, d'autre part le sol, le climat, le genre de vie, agissant sur le comportement des habitants leur imposent un style déterminé qui modifiera à brève échéance toute danse nouvelle.

SOYOTTES ET CHIBRELIS

La soyotte est une danse baladoire de la famille des chibrelis.

Les chibrelis, chiberlis, jiberis, giboulis, etc... (suivant la forme patoisante locale) sont des danses très vives imitant — leur nom viendrait de là — les bondissements des chèvres, des cabris dans les montagnes.

Sur une ritournelle très simple on exécute un pas en 2 temps appelé « les ciseaux ».

Le corps restant à l'aplomb : lancer de la jambe droite en avant et simultanément de la gauche en arrière — retomber en écart et rebondir immédiatement en position inverse, droite en arrière, gauche en avant.

C'est donc une forme de danse excessivement simple, ce qui explique sa grande popularité dans toutes les régions et à toutes les époques — une danse de bals dite « moderne » qui fit fureur vers 1949, LA RASPA, n'était autre qu'un chibreli.

La soyotte est la forme évolutive du chibreli. Elle comporte généralement deux figures (ou un multiple) la première étant une balade, la seconde le chibreli que nous avons eu précédemment mais auquel on adjoint un mouvement de bras imitant celui des scieurs de bois (SOYER serait la forme patoisante de SCIER). Mais ceci n'est jamais absolu et il arrive que l'on appelle soyotte un chibreli et vice-versa... ! La fantaisie populaire ne reconnait pas les dogmes rigides...

LES SOYOTTES D'AUBE

La soyotte dansée à Troyes jusqu'en 1850 et plus récemment encore, région de Chaource (1946), à Laubressel (1948) est restée primaire. Elle se rapproche très nettement du chibreli dont elle a conservé le pas sur un rythme syncopé.

1° dans le sens de marche
ciseaux en avant, droit, 2 temps — en avant, gauche, 2 temps

2° en vis-à-vis
ciseaux en avant, droit, 1 temps — en avant, gauche, 1 temps — en avant, droit, 1 temps — rassemblé, 1 temps.

Elle est sœur (ou fille) d'une danse ESTHONIENNE la « KAERAJANN » que les ethnographes considèrent comme issue d'une très ancienne danse magique.

Remarquez, d'ailleurs, la similitude de pas et de rythme.

Face au centre :
ciseaux en arrière, gauche, 2 temps — en arrière, droit, 2 temps — en arrière, gauche, 1 temps — en arrière, droit, 1 temps — en arrière gauche, 1 temps.

La SOYOTTE DE BAR-SUR-AUBE est également antérieure à 1870.

Durant la première figure les couples font un pas de marche normal partant du pied droit. Il est à noter que le départ du pied droit est une caractéristique des soyottes champenoises car généralement dans toutes les autres provinces on part du pied gauche.

Au vis-à-vis les partenaires se font face et exécutent les ciseaux mais « En l'Air :

Jeté croisé en avant du droit à gauche, avec sursaut du gauche au sol, 1 temps — Rassemblé et jeté croisé avant du gauche à droite avec sursaut du droit au sol, 1 temps.

A CHAVANGES c'est également une forme ancienne qui a été conservée. Elle comporte également une promenade et un vis-à-vis. Mais toute la danse s'exécute sur un pas de ciseaux pointé.

En arrière, droit, pointé, 1 temps — en arrière gauche, pointé 1 temps.

Pendant que les couples défilent puis, en vis-à-vis :

En arrière droit, pointé, 2 temps — en arrière gauche pointé, 2 temps — en arrière droit, pointé, 1 temps — en arrière gauche, pointé, 1 temps — en arrière droit, pointé, 1 temps.

Ici nous voyons apparaître le mouvement de soyage des bras mais, il reste discret et n'a pas la vigueur que nous lui trouverons un peu plus tard. Il est vrai qu'il était prudent de ne pas faire trop d'excentricités avec ce pas si l'on tenait à conserver son équilibre et celui de sa cavalière. D'autant que les hommes marquaient la cadence d'énergiques coups de sabots à chaque temps du vis-à-vis.

Ces deux formes de danse se retrouvent en LORRAINE où le chibreli a conservé pour la seconde figure le pas que nous avons vu à Laubressel tandis que la balade est remplacée par un tourniquet en pas sauté.

A KNUTANGE les figures de la soyotte ont été inversées : On commence par le vis-à-vis en ronde sur le pas de chibreli simple puis on exécute un tourniquet en pas sautillé.

A ADOLLE on a également adopté cette chorégraphie mais le rythme du pas de chibreli est donné par les musiciens, tantôt lent, tantôt vif. On exécute pour finir un sautillé double avec sa cavalière.

A NEUVILLE-SUR-SEINE nous voyons apparaître une soyotte comprenant un pas de polka. Pas d'importation récente car ce n'est qu'après 1850 (il apparaît à Paris en 1844) qu'il va pénétrer progressivement dans presque toutes les danses populaires en leur donnant un aspect nouveau du fait de son rythme à 6 temps et des fantaisies qu'il autorise.

Cette soyotte commence donc par une promenade en pas de polka frappé au 3e et 6e temps (réminiscence du temps où l'on frappait le sol du talon pour effrayer les mauvais esprits). Ensuite de quoi on fait le vis-à-vis sur un pas semblable à celui que nous avons vu à Chavanges. Mais, au lieu de le pointé on le marque du talon :

Jeté marqué du talon, droit, en avant, 2 temps — du gauche, en avant, 2 temps — du droit, en avant, 1 temps — du gauche, en avant, 1 temps — du droit, en avant, 1 temps.

Le mouvement de soyage des bras reste discret par contre les hommes frappent vigoureusement le sol à chaque temps.

C'est encore en LORRAINE, dans la région messane que nous retrouverons une soyotte semblable dont la promenade est en pas marché. Mais où le vis-à-vis est identique à celui de Neuville-sur-Seine.

A VENDEUVRE-SUR-BARSE la soyotte se fait de la même façon. Elle est cependant plus légère. Le pas de polka de la promenade est accompagné d'un sautillement rapide de tout le corps donnant l'impression que les exécutants sont atteints de la danse de Saint-Guy ! Quant au vis-à-vis, ce n'est plus du chibreli, c'est du « Rock and Roll ».

Sur le pas de ciseaux normal :

Jeté droit en avant, gauche en arrière, puis gauche en avant, droit en arrière,

les danseurs font le mouvement de soyage des bras, mais en asymétrie avec le mouvement de pieds. Ceci à pour effet de faire « voler » la cavalière, tantôt à droite, tantôt à gauche, avec d'autant plus de violence que son cavalier reste immobile.

SOYOTTES DE CHAMPAGNE

Après ce bref aperçu des soyottes d'Aube il nous faut faire état d'une danse qui passe pour être le symbole chorégraphique de notre province.

La SOYOTTE D'OIRY (Marne, canton d'Avize). Il semblerait presque inutile de décrire cette danse tant elle est connue. Malheureusement on ne la voit jamais parfaitement bien dansée sur scène (ou si rarement). C'est en effet la soyotte la plus complexe que nous connaissions. Elle était autrefois exécutée par des cavaliers-bûcherons qui à l'occasion de cette danse passaient des grelottières à chevaux aux chevilles de leurs cavalières.

Elle comporte huit figures symétriques deux à deux (une à droite, une à gauche). Toutes les évolutions débutent par 2 pas de polka piquée obliques, frappé au 1er temps.

Puis :

Figure 1 et 2 : pas glissé oblique, 4 temps.
Figure 3 et 4 : tour de main cavalier et cavalière, 4 temps.
Figure 5 et 6 : polka « belge », 4 temps.
Figure 7 et 8 : vis-à-vis.

Sans nous apesantir sur ses divers pas, nous noterons que le vis-à-vis se fait sur des ciseaux simples avec soyage des bras.

Dans l'ensemble cette danse est très enlevée et même assez violente. Puisqu'elle fut interdite à plusieurs reprises pour une raison éminemment valable : les planchers étaient ébranlés ou effondrés là où les danseurs étaient passés !

Enfin, signalons le CHIBERLI DE LANGRES (Haute-Marne). Celui-ci se danse tout entier sur un pas de ciseaux « En l'Air » à 2 temps.

Jeté du droit, en avant, 1 temps — du gauche, en avant, 1 temps.

Le vis-à-vis a ceci de particulier, qu'il se pratique en quadrille. Fait très exceptionnel, les chibrelis étant surtout des pas de deux. Il se danse comme un vis-à-vis de quadrille français.

En avant quatre — en arrière quatre, 2 fois, toujours sur le pas de ciseaux en l'air.

Ensuite de quoi on fait une ronde, avant de reprendre la promenade. Pour finir ce « chiberli » — qui demande une endurance à toute épreuve — les danseurs formaient une farandole qui ne se terminait qu'à l'anéantissement total des exécutants, ce qui ne devait pas être long malgré les « Prontibûs » qu'ils lançaient pour s'encourager.

AIRS A DANSER

Ce sont des danses qui peuvent être jouées ou chantées ou l'un et l'autre.

L'air le plus connu, celui de la SOYOTTE D'OIRY :

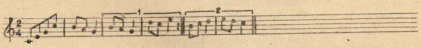

I

D'avoir dansé la Soyotte
Mon ruban s'envola !
Je suis darne (1) et en ribotte (2)
Mo cadet le r'trouv'ra !

II

Mon bonnet s'envola !

III

Mon sabot s'envola !

IV

Mon doux cœur s'envola !

Et celui de la SOYOTTE DE TROYES :

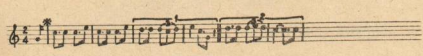

I

As-tu connu Pipeau, Pipeau
Quand il était militaire ?
As-tu connu Pipeau, Pipeau
Quand il était matelot ?

---

(1) Etourdie, enivrée.
(2) Enivrée.

II

Pipeau, Pipeau,
Quand il était militaire ?
Pipeau, Pipeau,
Quand il était matelot ?

Faisant exception, toutes les autres soyottes sont exécutées sur des variantes, musique et paroles, d'un air populaire dans toute la France.

A BAR-SUR-AUBE on chante :

I

Mad'moiselle voulez-vous danser
La soyotte, la soyotte ?
Mad'moiselle voulez-vous danser ?
La soyotte va commencer.

II

Giboulì, Giboula
On dit qu'elle est malade,
Giboulì, Giboula
On dit qu'elle en mourra.

A NEUVILLE-SUR-SEINE :

I

Mad'moiselle voulez-vous danser
V'la la danse qui va commencer.

II

Marions, marions,
Marions, marions, nos filles.
Marions, marions,
Marions, marions, nos gars

A BERCENAY-EN-OTHE :

I

Mad'moiselle voulez-vous danser
V'la la danse qui va commencer
Mad'moiselle voulez-vous danser
V'la l'bastringue qui va commencer.

II

Marions, marions,
Marions...

Cette variante nous amène à la chanson de BERGERE qui est proche parente (en parole) du chibreli canadien : La BASTRINGUE :

Mad'moiselle, voulez-vous danser ?
V'la l'bastringue
V'la l'bastringue
Mad.moiselle, voulez-vous danser ?
V'la l'bastringue
Qui va commencer.

Toutes ces versions sont des variantes d'un même air que l'on retrouve en outre en LORRAINE et en BOURGOGNE :

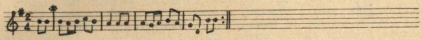

Chiberli, chiberla
On dit qu'elle est malade.
Chiberli, chiberla
On dit qu'elle en mourra.

A LANGRES, la version est légèrement différente :

I

Vion, vion, vion
Tos pâ les étons ! (Passons par les champs de chaumes)
Zen, zen, zen,
Tos pâ les étrennes ! (Passons par les friches).

II

Chiberli, chiberla
J'disons qu'é est malade
Chiberli, chiberla
J'disons qu'é en mourra.

Les paroles sont parfois plus gaillardes, mais il est également intéressant de les noter. (Il ne faut jamais oublier en folklore que ce qui peut choquer notre entendement pouvait paraître banal autrefois et qu'un mot qui nous paraît naturel aurait peut-être fait rougir nos aïeux).

A BERGERE on chantait entre autre :

I

Me gachenotte, volins te pischu
V'la l'pot d'chambre.

II

Pischons, pischons,
Pischons dans la gamelle.

Tandis que les LANGROIS avaient opté pour :

Jean, Jean, Jean
La bouteille au cul
Si tu la casses
Tu seras pendu !

Ce qui est sans doute une allusion au jeu de la chandelle que l'on pratiquait autrefois en Champagne.

CONCLUSIONS

Cette étude de la soyotte dans l'Aube n'est nullement limitative. Nous nous sommes contentés de choisir quelques types bien caractérisés. Mais, chaque pays, chaque commune, possède sa soyotte, parfois identique à celle du voisin, parfois avec une variante. Ce n'est d'ailleurs que par sa vogue et non par sa forme que cette danse peut être considérée comme danse-type de notre province.

De même, dans les parallélismes que nous avons établis avec les autres régions, n'avons-nous pris que quelques exemples, cette danse étant répandue dans toute la France et dans de nombreux pays d'Europe sous des noms divers.

Ainsi lorsque l'on parle soyottes c'est un éventail très large qui s'étale sous nos yeux. Il serait souhaitable qu'à une époque où il est de bon ton de « faire du folklore », les éducateurs qui veulent apprendre ces danses à leurs élèves songent d'abord à interroger les vieilles gens de leur région. Nous éviterions ainsi le spectacle affligeant de ces soi-disant danses champenoises qui ne sont que mascarade alors même que très souvent les enfants, qui les produisent sur scène, connaissent, depuis toujours, la vraie, l'authentique soyotte de leur pays.

Gilbert ROY.

N. D. A. — La chorégraphie n'est donnée dans cet article qu'à titre documentaire. En aucun cas elle ne peut servir à l'instruction des danses, celles-ci étant trop schématiques pour permettre leur réalisation.

LA VIEILLE SOYOTTE BARALBINE

Les Baralbins sont des vignerons et, comme tels, ils apportent dans leurs réjouissances un côté gaillard et primesautier. Aussi cette soyotte était-elle bien enlevée et les cavaliers n'hésitaient pas à jeter le pied bien au-dessus de la ceinture de leur dame... Si leur agilité le permettait. Quant aux cavalières, elles ne voulaient pas être en reste et, levaient, elles aussi la jambe haut. Au diable, les esprits chagrins lorsque l'on s'amuse ! Et puis, pantalons à dentelle et amples cotillons brodés et ouvragés étaient autant de « signes extérieurs » de richesse, alors... ?

La soyotte de Bar-sur-Aube telle qu'elle est pratiquée actuellement est légèrement différente de la forme que nous étudierons dans cet article.

Toutefois, il est intéressant de notée cette version antérieure à 1870 dont, peut-être, quelques anciens se souviendront encore.

Elle a été recueillie en 1950 auprès de Madame M. B. alors âgée de 75 ans, qui se souvenait l'avoir vue dansée par sa mère.

Pour exécuter cette danse cavaliers et cavalières se tiennent côte à cote (cavalière à droite), main droite à main droite, main gauche à main gauche. Le bras droit du cavalier devant le bras gauche de sa dame.

Les couples se suivent, le premier couple (meneur) dirigeant à son gré les évolutions de la file.

1re Figure : **La balade.**

Elle se fait sur le motif musical A. En pas de promenade, départ du **pied droit en avant**, à raison d'un pas par temps. Soit 16 pas (2 fois 8 mesures). Sur la dernière note (marquée) les partenaires font 1/4 de tour sur place, sans se lâcher les mains, pour se trouver face à face.

2 e Figure : **Les ciseaux.**

Sur le motif musical B. Partenaires face à face et mains à mains. **Sans faire de mouvement de bras..**

1. Lancer la jambe droite à gauche, très haut, en sursautant sur le pied en appui (gauche) et rassembler le pied droit au pied gauche.

2. Lancer la jambe gauche à droite, très haut, en sursautant sur le pied en appui (droit) et rassembler le pied gauche au pied droit.

Recommencer ainsi pendant toute la seconde phrase musicale (16 mesures).

Sur la dernière mesure (marquée 2 - 3) les danseurs rassemblent leurs pieds et font 1/4 de tour pour se remettre en position de départ.

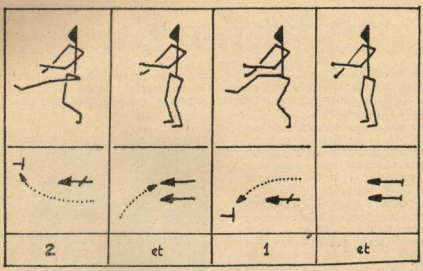

Cette danse, très simple, a beaucoup de cachet si elle est faite d'une manière alerte et gaie, très « décontractée ». Les lancers de jambe doivent être vigoureux, mais sans brutalité. La cavalière fait le même mouvement que son cavalier et du même pied. De ce fait la jambe de la dame est jetée à la gauche du cavalier lorsque celui-ci lance la sienne à droite. Il est donc prudent de faire ce lancer en développant progressivement si l'on veut éviter les rencontres... douloureuses.

Cette danse peut être chantée et jouée au violon ou l'un, ou l'autre. La mélodie et les paroles sont des variantes d'un air répandu dans presque toute la France :

Mélodie A :

Mad'moisel' voulez-vous danser
La Soyotte, la Soyotte ?
Mad'moisel' voulez-vous danser ?
La Soyotte va commencer.

Mélodie B (bis) :

Gibouli, Gibouli,
On dit qu'elle est malade.
Gibouli, Gibouli,
On dit qu'elle en mourra.

J. ROY.

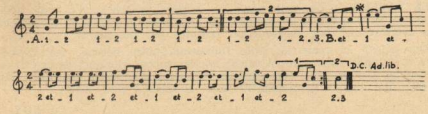

G. ROY :

COSTUME TROYEN

Cette reconstitution a été faite à partir d'éléments absolument authentiques, le 2 février 1958 au Musée historique de la Champagne (Hôtel du Vauluisant) lors d'une présentation de costumes exécutée par le groupe folklorique « Jeune Champagne ».

Bien que donnant une image très précise de ce qu'était le costume troyen d'antan, je tiens à préciser que cet ensemble reste cependant anachronique. Il a été constitué de la façon suivante :

Le TOCA : C'est une coiffe de mariage que l'on peut admirer au Vauluisant. Il est de type carré, les barbes sont soudées entre elles et fixées à l'auréole, le nœud de ruban reste emprisonné dans sa dentelle. On ne peut plus le rabattre comme cela se faisait à l'origine. C'est l'époque 1830-1850.

Le CHALE : Châle de mariage de la collection du Musée historique. Ce châle de soie bleu-nuit en est sans doute la plus belle pièce. Brodé à l'aiguille d'un semis de palmettes (la tradition locale veut que ce soient des « larmes du Diable ») il est de la même époque que le toca.

(Reportage photo, THANNBERGER Bernard « Jeune Champagne »)

La ROBE : C'est une robe de coton imprimé sur fond orangé. Le dessin de teinte violine représente une chaînette barbelée en biais. Si sa forme générale et celle des robes troyennes anciennes, sa confection d'un seul tenant (cotte et cochot étant cousus ensembles) prouve indubitablement une facture récente (1880-90). Elle a dû être portée par une personne de condition modeste (orange). Cette robe appartient aujourd'hui à Mme Gravelle.

LE TABLIER : Les collections des Musées ne recelant pas de tablier troyen de jours fériés et le costume ne se concevant pas sans cet attribut, nous avons utilisé une reproduction exécutée par nos soins.

Que soient ici remerciés **Mlle Dubuisson**, notre dévouée conservatrice, qui a su exhumer et mettre en valeur les éléments folkloriques de ce Musée ; **M. Gabriel Groley**, pour son aimable collaboration à cette journée ; **Mme Gravelle**, qui nous a spontanément prêté la robe. A tous, merci.

J. ROY.

J. DAUNAY :

Ce que disent les cloches . . .

A Rumilly chantent encore les cloches, à l'occasion surtout des enterrements. On sonne en volée la grosse (fa) ou la moyenne (sol), selon qu'il s'agit d'un homme et d'une femme ; les deux autres, alternativement tintent, suivant une mélodie funèbre qu'on pourrait ainsi reproduire :

pour les hommes

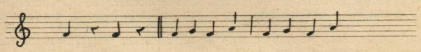

pour les femmes

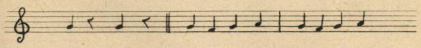

Les habitants accompagnent en pensée avec les paroles :

Le corps est mort l'âm' n'y est pas

Pour sonner, il faut grimper tout au haut de la tour et, tandis que l'un des hommes tire normalement sur la corde de la cloche qui sonne en volée, l'ébranle et s'efforce de conserver le rythme, le second sonneur a passé en un œil pratiqué à l'extrémité inférieure du battant des deux autres cloches, un crochet. Ce crochet, par une corde fixée à la charpente qui soutient l'ensemble, maintient le battant à quelques centimètres de la panse de la cloche D'un geste du poignet, le second sonneur agit sur l'une ou l'autre des deux cloches et commande le tintement.

Au décès des vieillards, on tintait autrefois successivement les trois cloches. A la petite était réservée le départ.

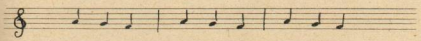

A la mise en terre des enfants, seules étaient utilisées la grosse et la moyenne qui tintaient :

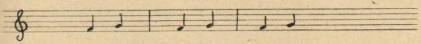

Mais nos cloches, autrefois, chantaient aussi le carillon, accompagnées aussi de paroles comme :

Quat' carillon
Les femm's d'Auxon
N'ont pas d'jupon
Les charpentiers y leur en f'ront
Avec du chên' ou du bois blanc.

J'ai eu de la peine à noter :

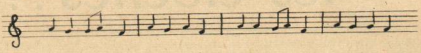

vague souvenance de ceux qui ont encore entendu les vieux sonneurs du temps.

En cas d'incendie, la grosse cloche tinte d'abord et sonnent ensuite les trois, en volée : c'est le glas.

Ainsi, autrefois, au cœur du village, était le clocher, dont le pouls battait différemment selon qu'il s'agissait de la joie ou de la peine de ses habitants.

Ces vieilles coutumes se perdent. C'est un signe des temps. Pourquoi faut-il qu'on ne les trouve nulle part notées ?

J. DAUNAY.

Société d'Impression
— et de Publicité —
41, rue Raymond-Poincaré, 41
TROYES (Aube) - Tél. 43-66-24

Société des Amateurs d'Archéologie et de Folklore Aubois
Service Départemental de la Jeunesse et des Sports
Ancien Evêché - TROYES
Le gérant : **LOUIS Simon**

Dépôt légal 1er trimestre 1960